

# Le Lupertien

N° 58 novembre 2016



RESTAURATION DES DEUX TABLEAUX DE L'ÉGLISE  
INSCRITS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES



*La Vierge à l'Enfant*



*Saint Michel terrassant le Démon*

Chers concitoyens, chers amis,

Un an déjà depuis le dernier numéro du Lupertien ! Nous n'avons pas vu le temps passer !

Il faut dire que nous avons été très occupés : nous venons de recevoir, **au bout d'un an**, la validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée que nous avons déposé à la Préfecture en septembre 2015. Comme de très nombreuses communes n'avaient pas respecté l'obligation qui leur était faite de rendre accessibles tous les bâtiments communaux recevant du public, elles devaient déposer à la préfecture avant fin 2015 un agenda indiquant dans quel délai les travaux seraient réalisés, trois ans en principe, six ou neuf ans par dérogation. Cet agenda doit être ensuite agréé par le préfet. Il y a eu de très nombreux allers-retours entre la DDTM, qui instruisait le dossier, et la mairie, car cet agenda était systématiquement retoqué par la personne qui le traitait, laquelle ne lisait pas vraiment le dossier, comme nous nous en sommes rendus compte en lisant les motifs de refus. Cette personne refusait de nous accorder un délai supérieur à trois ans pour réaliser la mise en accessibilité de la mairie (estimée à 25 000 €) et de l'église (estimée à 125 000 €, car plus difficile techniquement et nécessitant un achat de terrain), ce qui était totalement impossible compte tenu de l'ampleur des travaux et de leur coût.

Nous avons rencontré Monsieur le Sous-préfet, qui nous a appuyé auprès de cette personne : nouveau refus de celle-ci. A bout de patience, nous nous sommes adressés à Monsieur le Préfet, en l'informant de notre décision de démissionner collectivement car nous étions dans l'impossibilité de réaliser ce que l'on voulait nous imposer. Nous avons obtenu une réunion avec son chef de cabinet et des responsables de la DDTM, qui avaient pris soin de prendre connaissance du dossier auparavant, et, comme par miracle, tout s'est arrangé : nous devons mettre en accessibilité la mairie dans les trois ans, et nous avons obtenu une dérogation pour l'église, en raison de l'ampleur des travaux.

Les travaux pour la mairie devraient avoir lieu en 2017. Nous n'abandonnons pas la mise en accessibilité de l'église, mais sa réalisation sera plus étalée dans le temps.

**Heureusement que nous avons réalisé dans les délais ces travaux d'accessibilité pour notre salle des fêtes !**

Si nous sommes soulagés de la conclusion favorable de cette affaire, que d'énergie et de temps gaspillés pour en arriver là !

Heureusement, pendant ce temps, d'autres chantiers ont bien avancé ou sont terminés :

**Les travaux de voirie prévus ont été réalisés** depuis un certain temps déjà aux lieux-dits La Verdure, Dupuy, Jean Bon, Berderis, Laillat, Lespagnol et Courdier.

**Le parking de la salle des fêtes, le long des noisetiers, la place PMR (Personnes à Mobilité Réduite), contre le porche d'entrée, et l'aménagement de l'emplacement du tri sélectif sont achevés** (photo en couverture).

**Les deux tableaux inscrits au titre des monuments historiques ont été restaurés, avec l'aide de l'Association pour la Sauvegarde et la Restauration de l'Église**, et le soutien du Conseil Départemental et de la DRAC. Ils sont maintenant installés dans l'église.

**Nous avons fait réparer les gouttières (dalles) de la salle des fêtes côté noisetiers et fait poser dessus un filet anti-feuilles** pour que les balles n'y restent pas coincées. En effet, c'est en voulant récupérer leurs balles que les gens s'agrippent à la gouttière et la déforment.

Nous réalisons **un agrandissement du réseau pluvial** au lieu-dit Brèze, entre la mairie et l'église, pour que les eaux pluviales et les effluents de l'assainissement des deux maisons en bord de route ne se répandent plus dans le terrain de leur voisin en contrebas.

L'an prochain, **l'essentiel des travaux concernera l'accessibilité de la mairie**. Nous devons installer des toilettes aux normes PMR, et pour cela il nous faudra reconfigurer le hall d'entrée et le secrétariat.

**Nous nous préoccupons également du lavoir**, dont le toit est bien mal en point, nous avons demandé un devis pour le remettre en état.

**Autre préoccupation : l'irrigation.** Ce budget annexe au budget communal s'équilibrait jusqu'à présent, mais l'excédent diminuait tous les ans, et nous allons bientôt être obligés de combler le déficit avec le budget principal. A cela deux raisons: il y a parfois des réparations importantes et coûteuses à faire sur les pompes, en plus de l'entretien courant, et les agriculteurs irriguent moins, ce qui diminue les ressources liées à la vente d'eau. Les mêmes problèmes se posent au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne (SMAHBB), dont la station de pompage jouxte la nôtre, et au réseau d'irrigation communal de Saint Pierre de Mons. Nous nous sommes rencontrés et nous avons envisagé plusieurs sortes de rapprochement, de mutualisation. **Avant toute décision, nous ferons procéder à un audit-diagnostic de notre réseau**, subventionné

par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, indispensable pour savoir où nous allons. **Nous vous présenterons les résultats de cette étude.** Cet audit est également indispensable pour obtenir des subventions si la décision que nous prendrons ensuite nécessite des travaux.

**Préoccupation encore : Internet haut débit.** La connexion à internet est très irrégulière et même parfois inexistante dans notre commune et dans certaines communes environnantes. C'est dû au fait que les opérateurs n'investissent que dans les grandes villes, beaucoup plus rentables quant au nombre d'abonnements, et "laissent tomber" le secteur rural, car ils n'ont pas d'obligation de service public, comme pour le téléphone par exemple. Suite aux demandes de nombreuses communes, et nous avons particulièrement insisté au sein de la CdC, Gironde numérique, qui dépend du Conseil Départemental, a lancé un appel d'offre pour améliorer sensiblement la qualité de connexion dans notre Sud Gironde (on pourrait espérer 20 Mbts). Ce plan sera financé par l'Europe, l'État, la Région, le Département, la CdC et la Commune, dont la quote-part sera de 125 € par ligne. La commune a donné son accord de principe, le montant à charge étant encore une estimation.

**La communauté de communes s'agrandit encore,** à notre grand regret : 8 communes de la Communauté de Communes des Coteaux Macariens nous rejoignent au **1<sup>er</sup> janvier 2017** (St Macaire, Verdélais, St Maixant., Semens, Le Pian sur Garonne, St Germain de Grave, St André du Bois et St Martial). C'est toutefois un moindre mal, car si nous n'acceptons pas cette solution, le Préfet nous imposait d'accueillir l'ensemble des 14 communes des Coteaux Macariens.

Quelques chiffres à méditer :

- Avant :

CdC Pays de Langon :	14 communes	20 000 hbts
----------------------	-------------	-------------

- Fusion avec Villandraut et St Symphorien :

CdC Sud Gironde :	30 communes	30 000 hbts
-------------------	-------------	-------------

- **Intégration d'une partie des Coteaux Macariens au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :**

<b>CdC Sud Gironde :</b>	<b>38 communes</b>	<b>36 000 hbts</b>
--------------------------	--------------------	--------------------

- Dans l'avenir, si obligation de + de 20 000 ou 25 000 Hbts, comme certains le souhaitent, fusion avec Bazas, qui ne les a pas :

CdC :	69 communes	52 000 hbts
-------	-------------	-------------

- Dans l'avenir encore, si obligation + de 50 000 hbts, fusion avec le Réolais, qui ne les aura pas :

CdC :	105 communes	72 000 hbts
-------	--------------	-------------

A 14 communes, en bureau des maires, la communication était facile, chacun pouvait défendre son point de vue. A 30 communes, c'est devenu plus difficile (d'ailleurs certains n'y viennent plus), à 38, ça ne s'arrangera pas, et à 69 ou 105 communes ce serait tout à fait impossible. Actuellement le bureau des maires se réunit une fois par mois environ, avant chaque conseil communautaire.

J'ai regardé comment cela se passait ailleurs, dans une très grande CdC, et j'ai trouvé celle de Haute Saintonge par exemple (<http://www.haute-saintonge.net/cdchs/-Conseil-Communautaire->) regroupant 129 communes pour 69 000 hbts. Cette CdC est dirigée par le président, 7 vice-présidents et un bureau restreint de 38 membres. **Le conseil communautaire n'est réuni que 4 fois par an environ.**

Alors que la loi transfère aux communautés de Communes des compétences obligatoires accrues (eau, assainissement, ordures ménagères...), on s'acharne à éloigner les centres de décision de la population. De plus, certaines compétences seront jugées secondaires, ou trop chères à mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire, et risquent d'être redonnées aux communes (c'est déjà arrivé pour la voirie).

Ne croyez pas que je sois opposé aux communautés de communes, bien au contraire. Elles sont indispensables pour offrir aux habitants des services que nos petits villages ne pourraient assurer seuls (petite enfance, personnes âgées, culture, sport avec la piscine, développement économique...). Je suis simplement contre leur hypertrophie, qui nuit à leur efficacité et les éloigne de la population.

La même obligation de concentration est imposée aux syndicats intercommunaux : la CdC hérite obligatoirement en 2020 des compétences "eau potable et assainissement". N'ayant ni les moyens techniques ni les moyens humains de s'en occuper elle-même, elle pourrait déléguer la gestion de l'eau aux syndicats intercommunaux qui s'en occupent déjà sur son territoire. Impossible ! La loi stipule désormais qu'on ne peut déléguer une compétence à un syndicat que s'il est implanté sur au moins trois communautés de communes. Notre syndicat, le SIAEPA de

Castets, ne s'étendant que sur deux CdC, il étudie un projet de fusion avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Fargues Langon Toulenne, le SIVOM du Sauternais et le SIAEP de Barsac Preignac Toulenne.

Il y a vraiment une incohérence à vouloir casser tout ce qui marche bien et qui ne coûte pas trop cher, à moins que... dans tous les endroits où des syndicats intercommunaux en régie directe ne pourront pas couvrir trois CdC, à qui sera-t-on obligé de s'adresser ? Aux grands groupes privés, qui n'attendent que cela, et nous savons bien que, par nature, leur but n'est pas l'intérêt collectif, mais celui de leurs actionnaires. Le prix de l'eau s'en ressentira pour ceux qui seront obligés de choisir cette solution. Alors que, rappelez-vous, nous avons eu l'expérience inverse : lorsque le SIAEPA de Castets a repris l'eau en régie directe en 1998, le prix de l'eau a nettement baissé, et encore maintenant il n'est pas plus cher qu'à l'époque de la Lyonnaise, alors que le syndicat s'occupe aussi de l'assainissement collectif et non collectif et qu'il a réalisé de nombreux investissements, avec des emplois locaux. De plus, il est très réactif en cas de problème, un autre avantage de la proximité. Heureusement, pour nous, la fusion est sur les rails et nous conserverons une régie directe exercée par un syndicat plus important.

Rappelez-vous également la triste fin de notre petit syndicat intercommunal de voirie avec Castets en Dorthe, qui s'occupait du faucardage sur nos deux communes : il ne nous coûtait presque rien, mais le Préfet a décidé sa dissolution. Nous avons dû nous adresser à une société privée pour faire ce travail, mais à coût équivalent, nous n'avons plus que deux passages annuels au lieu de trois.

Il faut arrêter de croire que la concentration est plus efficace et plus économe, c'est souvent le contraire. Et faisons confiance aux gestionnaires de petites structures : s'ils en sentent la nécessité, ils étudient les rapprochements, comme nous le faisons actuellement avec l'irrigation.

Le nouveau Règlement Interdépartemental de protection de la forêt contre l'incendie du 20 avril 2016, publié le 29 juin 2016, précise que **l'incinération des déchets verts est interdite sur tout le territoire de la Gironde, des Landes et du Lot et Garonne pour les particuliers, les professionnels et les collectivités locales**, à l'exception des agriculteurs. **LE MAIRE NE PEUT PLUS ACCORDER DE DÉROGATION**. Le non-respect de cette interdiction expose le contrevenant à une amende de 3<sup>ème</sup> classe, pouvant s'élever au maximum à 450 €.

Cela m'embête autant que vous, même s'il faut comprendre les impératifs de protection de la qualité de l'air. J'ai pris contact avec le SICTOM, qui absorbe USSGETOM au 1<sup>er</sup> janvier, pour essayer de résoudre ce problème. Il y réfléchit déjà, car nous ne sommes évidemment pas les seuls à être concernés. Espérons qu'une solution pourra être trouvée l'an prochain.

Suite à de nouveaux problèmes de voisinage concernant les nuisances sonores et l'élagage des haies, vous trouverez en fin de journal un extrait du nouvel arrêté préfectoral concernant les nuisances sonores et une page "Règlementation" modifiée, tenant compte des derniers changements.

Le meilleur moyen d'éviter ces problèmes de voisinage est de se conformer à ces différentes lois et arrêtés préfectoraux, qui n'ont été édictés pas dans l'intention perverse d'embêter les gens, mais pour assurer une entente harmonieuse entre voisins.

Dans le même esprit, pour des raisons de sécurité, toute construction ou déplacement de clôture, de portail, toute plantation d'arbustes ou de haie en bordure de la voirie communale doivent être précédées d'une demande préalable en mairie.

**Dimanche 29 janvier, vœux de la municipalité suivis du repas des aînés. Réservez cette date.** Les vœux de la municipalité, suivis d'un vin d'honneur, sont l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée, de tracer les perspectives de l'année suivante et surtout de nous retrouver, le plus nombreux possible je l'espère. C'est aussi **un moment privilégié pour les nouveaux arrivants** afin de rencontrer les autres habitants et les diverses associations, facilitant ainsi leur intégration dans le village.

Le repas offert aux aînés et au personnel communal, en compagnie des membres du conseil municipal, **est ouvert à tous ceux qui souhaiteraient prolonger ce moment de convivialité**, en payant leur participation au prix coûtant. Comme chaque année, deux musiciens animeront ce moment festif. C'est toujours un moment très agréable, où tous les âges de la population sont réunis.

**En 2017 auront lieu les élections présidentielles et législatives** (voir encart plus loin). Une nouvelle fois, je ne peux que vous inciter à user de votre droit de vote, conquis par nos ancêtres, et que tant de pays encore souhaiteraient obtenir. Votez par conviction, si vous adhérez au programme d'une personne que vous jugez apte à le mettre en œuvre, ou par défaut, pour éliminer la personne dont le programme vous déplaît le plus, mais votez, ne laissez pas les autres décider à votre place.

Dernière minute : **un ministre, ou plus précisément le secrétaire d'état chargé des relations avec le parlement, Jean-Marie Le Guen, est venu rencontrer le conseil municipal de Saint Loubert**. Le député, Gilles Savary, rencontre tous les conseils municipaux de sa circonscription pour faire un bilan de son mandat. Hasard du calendrier, le jour prévu pour notre rencontre il devait être en compagnie de Jean-Marie Le Guen pour poser la

première pierre de la future gendarmerie à Toulonne, et il lui a proposé de l'accompagner pour nous rencontrer, si nous le voulions. Nous avons bien sûr accepté, **c'était l'occasion d'expliquer de vive voix à un ministre, quel que soit son bord politique, les problèmes et difficultés que rencontre une petite commune de nos jours, et d'exposer nos inquiétudes pour l'avenir**, en bref tout ce dont je viens de vous parler : numérique, fusion des CdC et des syndicats intercommunaux, problèmes avec l'administration pour l'accessibilité, etc... (à ce propos, contrairement à ce que pourrait laisser croire l'extrait de l'article de Sud Ouest, je ne suis pas contre l'obligation d'établir un agenda d'accessibilité, étant de plus concerné directement par ce problème, je m'élève contre le type de blocage stupide que nous avons subi). Jean-Marie Le Guen nous a écoutés avec beaucoup d'attention. Médecin de formation, il s'est informé de l'offre de soins en Sud Gironde. Il était venu pour écouter, s'informer, et il est reparti plus conscient de nos préoccupations.

Vous trouverez de nouvelles rubriques dans ce Lupertien tant attendu, des recettes de cuisine, des résultats sportifs détaillés (faites parvenir tous vos résultats sportifs à Richard), des photos de promenades (reconnaissez-vous tous les endroits ?). N'hésitez pas à nous apporter des idées, des suggestions.

**Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année, en espérant vous retrouver très nombreux le 29 janvier.**

Avec toute mon amitié,

**Pierre DIENER**

## ÉLECTIONS EN 2017

### ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES :

Les dimanches 23 avril et 7 mai, de 8h à 19h (*nouvel horaire de clôture de scrutin sur tout le territoire*).

### ÉLECTIONS LÉGISLATIVES :

Les dimanches 11 et 18 juin, de 8h à 18h (*pour l'instant, l'horaire n'a pas changé*).

*Rappel : désormais, pour toute les élections,  
le bureau de vote est situé à la salle des fêtes Raymond Castaing.*

## ÉTAT CIVIL 2015 et 2016

### NAISSANCES :

Ambre LUCBERT, le 31 janvier 2015

Benjamin LAYEMAR, le 8 novembre 2015

Théo-Paul LATAPY, le 5 avril 2016

Mia BARBE, le 5 juin 2016

Antonin DARAN, le 18 juillet 2016

Mike KOUZMIN, le 7 octobre 2016

Ellie LUCBERT, le 10 novembre 2016

### MARIAGE :

Ludovic EYQUARD et Stéphanie FAVORY, le 20 août 2016

## INSOLITE. Un ministre au conseil municipal

« Ce 10 novembre, nous devons accueillir le député Gilles Savary. Quand il nous a proposé de venir avec Jean-Marie Le Guen, nous avons été ravis, ce n'est pas tous les jours que le secrétaire d'État va s'arrêter à Saint-Loubert » indique Pierre Diener.

Le maire a profité de cette rencontre pour parler de la vie au quotidien dans un village comme le sien qui compte un peu plus de 200 habitants et qui fait partie de la communauté des communes du Sud-Gironde. « Rejoindre la communauté des communes bien sûr je suis pour mais une communauté à taille modérée et où on peut encore se reconnaître : déjà, aujourd'hui, avec 30 communes pour 30.000 habitants, ce n'est pas toujours simple sur un territoire étendu comme le Sud-Gironde. Au 1er janvier, nous serons 38 communes. Je suis persuadé



Jean-Marie Le Guen et Gilles Savary assistent au conseil municipal.

que pour réaliser ce qui est important, il ne faut pas trop grandir. »

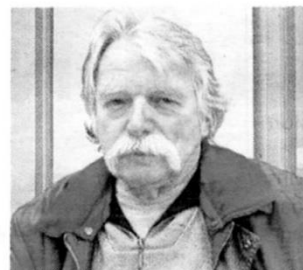
### Une population vieillissante

Ce qui inquiète Pierre Diener, c'est qu'à terme on n'entende plus la voix des petites communes. « On éloigne les décisions des usagers. »

Le problème du vieillissement

de la population est abordé et le Dr Jean-Marie Le Guen interroge les élus sur la couverture médicale du Sud-Gironde. Il constate que cette couverture est convenable comparée à celles des grandes villes et de leurs banlieues. Il commente : « Le modèle qui est dans les têtes à Paris n'est pas toujours le bon. »

Maryse Lacoste



Le maire Pierre Diener.

Extrait de l'article de Sud Ouest du Vendredi 11 novembre 2016

### Parler vrai à Saint-Loubert

Restait à honorer un dernier rendez-vous, à l'entrée de la mairie de Saint-Loubert où le secrétaire d'État était attendu par le maire Pierre Diener et une partie de son conseil municipal. À partir d'un échange avec le représentant du gouvernement, le maire de Saint-Loubert a pu lui faire part de ses préoccupations visant les élus des toutes petites communes noyés dans les grandes intercommunalités où on ne leur concède que très peu de temps, de parole et d'écoute, où l'on voit disparaître les uns après les autres les syndicats intercommunaux qui rendaient d'in-

finis services, où s'accroît la fracture numérique qui obligera les communes à payer quand les opérateurs préfèrent investir dans les villes.

Et que dire encore de l'agenda de l'accessibilité qui contraint là encore les communes à sortir des sommes importantes pour mettre les équipements aux normes d'accessibilité pour les publics handicapés.

Il était plus de 19 heures, quand Jean-Marie Le Guen se leva et quitta la salle, visiblement assez convaincu par ce qu'il venait d'entendre.

## Amies Lupertiennes, Amis Lupertiens !!

En tant que nouvelle présidente du comité des fêtes, je tiens à remercier tous les membres du comité pour leur engagement, motivation et bonne humeur !!! Je tiens à rappeler que les manifestations demandent beaucoup d'investissement mais l'union fait la force !

Chers habitants de Saint Loubert, notre porte est grande ouverte, n'hésitez pas à venir nous voir et nous donner un coup de main, aucune contrainte ni obligation, venez quand votre temps le permet... Le but étant de se retrouver dans la joie et la bonne humeur. Je tiens également à rappeler que tous les bénéfices de notre association sont destinés à nos enfants en leur offrant des chocolats pour Pâques et pour Noël.

### Petit récapitulatif de cette année 2016 :

- Assemblée Générale le 16 janvier 2016 : changement du bureau  
Présidente : Valérie GERAUD 06.75.49.88.75 [v.geraud8@gmail.com](mailto:v.geraud8@gmail.com)  
Mail du comité des fêtes : [saint-loubert-en-fetes@laposte.net](mailto:saint-loubert-en-fetes@laposte.net)  
Trésorière : Aurélie LATAPY
- Soirée de Printemps : Repas-Concert avec les Oldboys le 19 mars 2016  
108 participants !! très bonne soirée
- Œufs de Pâques : le 28 mars 2016 avec nos chers bambins
- Vide grenier : le dimanche 05 juin 2016 : 12 exposants et une super ambiance
- Soirée d'automne : Pot au feu et jeux de sociétés : 60 participants !

### Prochaines manifestations :

- Vendredi 02 décembre à 20h30 : Préparation des paquets cadeaux pour décorer notre commune.
- Samedi 03 décembre à 9h00 : Mise dans les arbres de nos paquets cadeaux.
- Dimanche 18 décembre à 15h00 : Noël des enfants.

N'hésitez pas à venir nous aider, petits et grands, pour un moment de convivialité afin d'embellir notre commune pour les fêtes de fin d'année.

Nous sommes au regret de constater que le ramassage des noisettes ne se fait plus par manque de participants. Aidez-nous à conserver cette tradition lupertienne pour le plaisir de nos chers bambins. Cela nous permet aussi à tous de se retrouver dans la joie et la bonne humeur ! N'hésitez pas à entrer en contact avec nous !

Merci à tous les habitants pour vos suggestions, votre aide et votre présence aux manifestations

La Présidente  
Valérie GÉRAUD

## ■ SAINT-LOUBERT

LE RÉPUBLICAIN JEUDI 10 MARS 2016

# COMITÉ DES FÊTES. Une nouvelle présidente



Après avoir habité Fargues durant quelques années, Valérie Géraud a posé ses valises avec sa famille à Saint-Loubert

il y a deux ans et elle est depuis ce début d'année la présidente du comité des fêtes.

« Nous avons eu un véritable coup de cœur, tant au niveau de la maison que du village. Et de surcroît, nous avons été très bien accueillis par tout le monde, la municipalité et les voisins » indique-t-elle. Le désir de se retrouver est important pour les habitants de Saint Loubert. Alors, quand l'an-

cienne présidente Aurélie Latapy a décidé de ne pas poursuivre son activité, elle s'est décidée : du coup le bureau l'a suivie (12) et finalement, l'ancienne présidente est devenue trésorière. Trois animations ouvertes à tous sont prévues en 2016, sans compter les rencontres entre Lupertiens: repas concert, vide-greniers, soirée d'automne.

M. L.

### ■ ANIMATION

Le samedi 19 mars  
A partir de 19h30 repas concert avec « Les Old-boys ».  
Entrée 18€ pour les adultes et 9€ pour les 6/12 ans.  
Réservation auprès d'Aurélien au 06.77.14.17.84 et Valérie 06.75.49.88.75.



## **ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE ET LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE**

En tout premier lieu, les membres de l'association pour la restauration et la sauvegarde de l'église de Saint-Loubert, tiennent à remercier l'ensemble de la population de notre petite commune, pour leur accueil chaleureux et généreux, lors de leur passage destiné à la mise à disposition de la carte d'adhérent.

Nous vous proposons un récapitulatif des interventions effectuées par l'association en 2016 et des projets en cours pour l'année à venir :

- Grâce à votre soutien financier nous avons participé, avec la municipalité, à la restauration des deux tableaux, en très mauvais état, qui se trouvaient dans la sacristie.
- Du matériel d'entretien pour l'église a été acheté (aspirateur, vaporetto)
- Le 15 octobre 2016, le nettoyage de la pièce attenante à l'Eglise a été réalisé dans la bonne humeur et l'efficacité des adhérents présents, « adieu » vieilles toiles d'araignées et vieux « déchets » de toute nature, et grand merci pour avoir mis en valeur une pièce et des objets qui pourront ultérieurement retrouver une seconde existence.

### **Les dates à retenir :**

- Le 20 janvier 2017, assemblée générale,
- Le 25 février vous sera proposée une représentation théâtrale dans la salle des fêtes,
- Un loto sera organisé courant 2017,
- Entre Mars et Avril 2017 la nouvelle carte d'adhérents vous sera proposée.

**L'association**



Connaissez-vous le Carpe ?

Ce petit lac situé en grande partie sur la commune de Saint-Loubert, longé par le sentier de randonnée, est géré par la Communauté de Communes, avec une convention pour l'utilisation et l'entretien avec l'association « la Phrygane Langonnaise »

Ce club, d'une trentaine de membres, dont une grande partie de l'activité se déroule sur le plan d'eau école du Carpe, est présent sur toutes les manifestations en rapport avec la pêche et la nature : fête de la pêche et de la chasse à La Réole, fête du fleuve à Saint-Macaire, ferme en fête à Langon etc.

C'est aussi, et surtout, une école de pêche à la mouche qui compte parmi ses membres 5 mineurs de 12 et 13 ans, mais l'âge de nos élèves va de 12 à plus de 75 ans.

Nous organisons tous les 15 jours des soirées de formation au montage des mouches artificielles, et donnons bénévolement des cours de lancer à la demande par des initiateurs diplômés d'état en fournissant le matériel nécessaire (pendant la période de fermeture de la pêche en 1<sup>o</sup> catégorie).

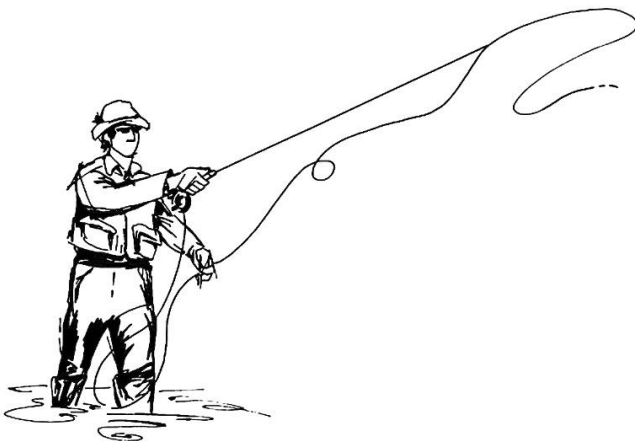
Nous organisons également des sorties pêche aussi bien dans les Pyrénées qu'en Espagne, Italie et les années précédentes en Ecosse, Irlande, Slovénie, Laponie, etc.

Nous sommes disponibles pour renseigner et initier toute personne intéressée sur simple demande.

Mais attention, la pêche à la mouche est une passion dévorante et quand on y a goûté.....

**Contact à Saint Loubert**

**Guillaume JOLLES - 06 62 87 74 41**



## **SOCIÉTÉ DE CHASSE DE SAINT LOUBERT**

Chers Lupertiens et Lupertiennes, merci pour votre présence au repas de la chasse, une belle soirée conviviale, une manifestation qui permet de nous retrouver et que nous referons l'année prochaine avec un grand plaisir.

Le bureau a été refait et se forme comme suit :

Président : Jean-Michel GUERIN  
Vice-président : Nicolas FERBOS  
Trésorier : Herve MONIER  
Secrétaire : Didier BORDES

La société de chasse vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

**Le président**

**Jean-Michel GUÉRIN**

***Réunion du Conseil Municipal du 9 septembre 2015***

L'an deux mille quinze, le neuf du mois de septembre, à 19h15, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

**Étaient présents** : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Christopher LATAPY, Richard MANO, Frédérique MONIER, Bertrand MATHAT.

**Absentes excusées** : Carole GUERIN, Isabelle DA ROS.

Madame Frédérique MONIER a été élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** :

- **Approbation du procès-verbal du 3 juillet 2015**
- **Convention règlementant l'ouverture de la barrière de la route de Bas**
- **Élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)**
- **Travaux d'entretien logement communal de Michotte**
- **Achat de matériel**
- **Plan Communal de Sauvegarde**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**
- **Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 JUILLET 2015**

Le procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

**D2015-029 – CONVENTION REGLEMENTANT L'OUVERTURE DE LA BARRIERE DE LA ROUTE DE BAS**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que suite aux dégradations causées à la barrière sise sur le Beuve à chaque ouverture prolongée de celle-ci, il avait été décidé lors du dernier conseil d'en règlementer l'utilisation.

La réunion prévue avec les agriculteurs usagers a eu lieu le 15 juillet dernier. Un seul agriculteur était présent, Jean-François CHALOUPIN de Bieujac, Messieurs VIGOLO et LACAZE se sont excusés.

Le Maire propose donc une convention qui devra être acceptée et signée par chaque exploitant agricole utilisateur.

Il demande aux conseillers de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de convention règlementant l'ouverture de la barrière de la route de Bas, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les exploitants agricoles qui en feront la demande.

**D2015-030 – AD'AP – DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITÉ – CHOIX DU CABINET D'ARCHITECTE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, fixe le principe d'accès pour tous. Les établissements recevant du public relevant essentiellement de la 5<sup>ème</sup> catégorie sont tous concernés par cette réglementation.

Le Maire présente ensuite l'ordonnance 2014-1 du 26 septembre 2014 et le décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 qui introduisent une réglementation spécifique aux établissements recevant du public (ERP) et aux installations ouvertes au public (IOP) existants, l'arrêté du 8 décembre 2014 définissant les nouvelles règles techniques d'accessibilité qui leur sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. À compter de cette date et avant le 27 septembre 2015, tous les ERP non conformes avec les obligations d'accessibilité doivent s'engager par la signature d'un Agenda d'accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée permet à tout propriétaire d'ERP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2015 en s'engageant :

- sur la réalisation des travaux dans un délai déterminé de 3, 6 ou 9 ans selon les cas
- sur leur financement
- sur les règles d'accessibilité à respecter.

La commune de SAINT LOUBERT s'engage à rendre accessible l'ensemble des ERP communaux et va élaborer un Agenda d'Accessibilité par bâtiment, mairie et église, pour se mettre en conformité et ouvrir ainsi ses locaux au plus grand nombre.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition du Cabinet ARIACH pour la réalisation de cet Ad'AP d'un montant de 2 100 € HT.

La prestation comprend :

- étude diagnostic (état des lieux/synthèse) des ERP
- définition des aménagements, propositions de mise en accessibilité
- estimation, délais et remise des dossiers Ad'AP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Cabinet ARIACH pour un montant de 2 100 € HT, autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

#### **TRAVAUX D'ENTRETIEN LOGEMENT COMMUNAL DE MICHOTTE**

Marc LABADIE signale au Conseil municipal qu'après avoir effectué une visite chez les locataires du chalet au lieu-dit Michotte pour des problèmes d'entretien des sanitaires, il a constaté que le bardage bois extérieur côté Ouest est en très mauvais état. Des devis vont être demandés à plusieurs artisans locaux.

#### **ACHAT DE MATERIEL**

Le Maire fait part des besoins en matériel qui avaient été évoqués précédemment et présente les devis correspondants :

- vidéoprojecteur : devis Bureau Vallée 469,90 € TTC – le projet est laissé en attente
- tronçonneuse élagueuse : devis LABAT Motoculture : 486,66 € HT soit 583,99 € TTC – le devis est accepté
- souffleur : Monsieur VIDEAU a donné à la commune un pulvérisateur qui peut faire office de souffleur
- Tables- chaises et charriots : rappel du devis SEREM de 5 176,92 € HT soit 6 295,62 € TTC pour l'achat de 28 tables, 60 chaises et 2 charriots de rangement – le devis est accepté.
- **D2015-031 – Décision modificative n° 2**

Suite à ces décisions d'acquisition de matériel, le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier le budget comme suit :

D 2151-29	-	6 900,00 €
D 2188-45	+	600,00 €
D 2181-45	+	6 300,00 €

Le Conseil Municipal approuve ces opérations à l'unanimité.

#### **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Le Maire rappelle l'obligation de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde sur la commune de Saint Loubert puisque la commune est dotée d'un Plan de Prévention des Risques naturels (inondation). Il demande à cet effet aux conseillers de fixer une date de réunion pour la préparation de ce document.

La réunion est fixée au samedi 19 septembre 2015 à 9 heures.

#### **COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS**

- **Marche rose** : Christopher LATAPY confirme que la marche rose aura lieu le dimanche 11 octobre 2015 avec départ de Saint Loubert avec la commune de Saint-Pierre de Mons qui offrira le petit déjeuner à 9 heures via Coimères.
- **Inter villages** : Christopher LATAPY fait part de la réunion avec les communes de Saint-Pardon de Conques et Bieujac. Cette manifestation aurait lieu en juin, juillet ou septembre 2016.
- **Comité des fêtes** : Christopher LATAPY informe les conseillers que le Comité des fêtes n'organisera pas de journée pour le ramassage des noisettes cette année.

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **Chêne au lieu-dit Courdier** : le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé un devis pour la coupe de l'arbre à Monsieur Julien MARIE. Le bois sera laissé à Monsieur DELMAS en dédommagement de l'élagage qu'il avait accompli quelques mois auparavant à la place de la commune.
- **Restauration des tableaux de l'église** : le Conseil Départemental ne subventionne plus les restaurations de tableaux à ce jour. La DRAC suggère une restauration plus respectueuse des tableaux mais plus coûteuse puisque le devis retenu s'élève environ à 15.000 €, réfection des cadres comprise, la subvention allouée serait de 30 %. Le Maire informe que le Conseil Départemental pourrait subventionner le fonctionnement de l'Association de Restauration et de Sauvegarde de l'Église à condition que le dossier soit présenté début octobre. Christopher LATAPY, Président de l'association, s'engage à effectuer la demande de subvention.

- **Appel du 19 septembre** : le Maire fait part de la manifestation organisée par l'Association des Maires de France contre la baisse des dotations de l'État accordées aux communes.  
Le Maire fait un état des dotations reçues pour les années 2013, 2014 et 2015. Il s'avère que vu croissance de la population et vu la majoration de la dotation de solidarité, la commune a des dotations globales en légère augmentation pour l'instant, même si le ratio de dotation 2015 par habitant a diminué par rapport à 2013.
- **Raccordement des stations d'irrigation de Saint Loubert et de Castets-en-Dorthe** : Arnaud GARBAY fait part de la réception du devis d'Electromontage, il s'élève à la somme de 43.995,89 € HT soit 52.795,07 € TTC. Cette solution permettrait d'avoir de l'eau en période hivernale. Le SMAH sera contacté pour discuter des possibilités contractuelles financières et budgétaires liées à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h56.

## ***Réunion du Conseil Municipal du 22 septembre 2015***

L'an deux mille quinze, le vingt-deux du mois de septembre, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session extraordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

**Etaient présents** : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Christopher LATAPY, Richard MANO.

**Absents excusés** : Carole GUERIN, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS, Bertrand MATHAT.

Monsieur Christopher LATAPY a été élu secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR** :

- **Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)**

<b>D2015-032 – APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (Ad'AP)</b>
---

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la Loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu le Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) ;

Vu le Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu l'Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

Vu l'Arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation ;

Monsieur le Maire expose, qu'avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des ERP ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'ERP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements après le 1er janvier 2015, en toute sécurité juridique. L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Le diagnostic de l'accessibilité des ERP de la commune (réalisé le 17 septembre 2015) a montré que deux ERP, la mairie et l'église, n'étaient pas conformes au 31/12/2014 à la réglementation en vigueur en 2014. La salle des fêtes, bâtiment en conformité, a fait l'objet d'une attestation d'accessibilité envoyée au préfet.

Les travaux de mise en conformité de ces ERP avec la nouvelle réglementation en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ne pouvant être réalisés avant le 27 septembre 2015, un Ad'AP doit être déposé avant cette date pour étaler les travaux en toute sécurité juridique. Ainsi la commune de Saint Loubert a élaboré son Ad'AP sur 9 ans pour plusieurs ERP communaux, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées.

Cet agenda sera déposé en préfecture avant le 27 septembre 2015, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP de la commune et autorise le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du préfet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

## Réunion du Conseil Municipal du 23 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-trois du mois d'octobre, à 19h15, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

**Etaient présents** : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Carole GUERIN, Frédérique MONIER, Bertrand MATHAT.

**Absents excusés** : Arnaud GARBAY, Christopher LATAPY, Richard MANO, Isabelle DA ROS.

Madame Carole GUERIN a été élue secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR** :

- **Approbation des procès-verbaux des 9 et 22 septembre 2015**
- **Délibération modificative au budget – Diagnostic Ad'AP**
- **Vente matériel communal**
- **Travaux d'entretien logement communal de Michotte**
- **Location salle Raymond Castaing du 31 décembre 2015**
- **Commission communication – Le Lupertien**
- **Plan Communal de Sauvegarde**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**
- **Permanences des élus du samedi matin**
- **Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal**

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES 9 ET 22 SEPTEMBRE 2015**

Les procès-verbaux des réunions des 9 et 22 septembre 2015 sont adoptés à l'unanimité.

### **D2015-033 – DELIBÉRATION MODIFICATIVE N°3-2015 – DIAGNOSTIC Ad'AP**

Suite à la réalisation du diagnostic Ad'AP par le Cabinet d'architecte ARIACH, le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier le budget comme suit :

D 2151-29	-	2 520,00 €
D 21318-47	+	2 520,00 €

Le Conseil Municipal approuve ces opérations à l'unanimité.

### **D2015034 – VENTE MATERIEL COMMUNAL**

Le Maire informe le Conseil Municipal que de nombreux matériels (conteneurs, tables, volets, etc...) encombrant l'atelier communal et qu'il conviendrait de s'en débarrasser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en vente le matériel listé ci-après et fixe les tarifs comme suit :

- Conteneurs poubelle :
  - L980 x P1100 x H1150 – couvercle 1250 x 1210
  - L1000 x P1140 x H1150 – couvercle 1330 x 1200
  - L1000 x P 1150 x H1150 – couvercle 1330 x 1200
  - L1100 x P990 x H1150 – couvercle 1210 x 1175
  - L1600 x P 1120 x H1160 – couvercle 1620 x 1160 : 60,00 €
- 10 tables bois
- 17 tréteaux pliants
- Volets bois fenêtres :
  - 1 paire – 690 x 1350 ép. 25
  - 3 paires – 690 x 1170 ép. 25
  - 1 paire – 590 x 960 ép. 25
- Volets bois portes :
  - 1 paire – 745 x 228
  - 1 paire – 680 x 224 ép. 35
- Volets coulissants :
  - 1 volet – 1600 x 2840 ép. 55
  - 1 paire – 1830 x 2840 ép.55
- Porte bois 875 x 208 :
- Porte d'entrée vitrée 910 x 2095

50,00 € le conteneur

50,00 € le lot

au plus offrant

- Meuble de cuisine avec plaque électrique
- L1085 x P675 x H90
- Plaque carrelée – 670x1085
- Plaque électrique encastrée – 510 x 290
- 2 WC : 10 € pièce
- 2 cumulus : 50 € pièce en l'état

au plus offrant 20 € minimum

L'information sera transmise aux administrés.

#### **D2015035 – TRAVAUX D'ENTRETIEN LOGEMENT MICHOTTE**

Le Maire présente les devis des entreprises BLANGERO et LABREZE reçus en mairie pour le remplacement du bardage côté Ouest du logement de Michotte.

Aucune décision n'est prise, des informations complémentaires seront demandées aux artisans.

#### **LOCATION SALLE DES FÊTES DU 31 DECEMBRE 2015**

Le Maire informe qu'une seule demande de location pour le 31 décembre 2015 a été enregistrée en mairie à ce jour, celle de Monsieur Patrick LUFLADE.

La salle lui est donc attribuée.

#### **COMMISSION COMMUNICATION – LE LUPERTIEN**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il faudrait nommer de nouvelles personnes à la commission communication pour l'élaboration du Lupertien. À ce jour elle est composée du Maire et de Christopher LATAPY. Bertrand MATHAT se propose.

#### **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Le Maire présente les premiers éléments inscrits dans le projet de Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Des rectifications sont apportées. Le document est encore à l'étude.

#### **COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS**

- **Commission des finances de la CdC** : Marc LABADIE fait le compte-rendu de la dernière réunion.
- **Commission Urbanisme de la CdC** : Bertrand MATHAT fait part du lancement de la prise en charge des ADS (Autorisation des Droits du Sol) des communes ayant un PLU (Plan Local d'Urbanisme) par le service urbanisme de la CdC. À ce jour 113 actes ont été traités pour environ 9 914 € pour 24 communes concernées.  
Il fait part également de la présentation du cahier des charges qui a été élaboré pour le lancement de l'étude du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en collaboration avec la CdC du Bazadais.
- **CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)** : Bertrand MATHAT a assisté à une réunion ayant pour thème "la rénovation performante des bâtiments publics" avec le CAUE". Parmi les exemples présentés, la réhabilitation de la salle des fêtes de Saint Loubert a été mise en avant.
- **Réunion du bureau de la CdC avec Gironde Numérique** : Pierre DIENER fait part de la présentation du nouveau projet de déploiement du très haut débit sur la CdC du Sud Gironde pour les 5 et 10 prochaines années. Saint Loubert, Bieujac et Origne n'étaient pas prévues dans ce projet pour les 5 prochaines années. Le Maire, ainsi que les élus des autres communes, ont demandé que cette prévision soit réactualisée avec la prise en compte de leurs communes. Une nouvelle étude devrait donc être réalisée.
- **CLETC (Commission Locale des Transferts de Charges)** : Pierre DIENER fait part des divers transferts de charges en cours.
- **Réunion du bureau de la CdC du Sud Gironde**: Pierre DIENER présente les principaux impacts de la loi NOTRE pour la CdC du Sud Gironde, il rappelle qu'il avait adressé à cet effet un document de présentation à chaque élu.
- **Conseil communautaire de la CdC du Sud Gironde** : Pierre DIENER fait part entre autres des impayés de redevance d'ordures ménagères, le fichier devrait dorénavant être croisé avec le fichier du syndicat de l'Eau.

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **Restauration des tableaux église** : Le Maire fait part de l'état d'avancement du projet porté en partenariat avec l'association de restauration et de sauvegarde de l'église.

- **Indicateur de qualité des comptes locaux** : la Direction Régionale des Finances Publiques de la Gironde a communiqué l'indicateur comptable de la qualité des comptes locaux. Il en ressort que l'indice 2014 de la commune de Saint Loubert correspond à une très bonne qualité comptable.
- **Barrière route de bas** : Le Maire fait part des difficultés de la mise en place de la nouvelle réglementation d'ouverture de la barrière de la route de bas. Chaque agriculteur usager se voyait remettre une clé après signature d'une convention qui précisait qu'il devait refermer la barrière après chaque passage. Des agriculteurs se sont plaints des contraintes que cela occasionnait en période de moisson. Il est rappelé qu'ils avaient été invités à une réunion préparatoire et qu'un seul d'entre eux, Monsieur CHALOUPIN, y avait assisté. La municipalité de Saint Pardon de Conques a proposé une solution qui semble résoudre ce problème et qui a donc été adoptée.
- **SISS** : Marc LABADIE signale que le chauffeur effectuant le ramassage scolaire fume dans le bus avant de récupérer les enfants. Le service sera contacté pour les informer de ce problème.
- **Élections régionales des 6 et 13 décembre 2015** : Le Maire demande aux conseillers municipaux de se positionner sur les permanences à effectuer.

#### **PERMANENCES DES ELUS DU SAMEDI MATIN**

Le Maire demande aux conseillers leur ressenti quant à la permanence des élus le samedi matin. Après un tour de table, les membres présents décident de ne plus effectuer les permanences du fait de la très faible fréquentation du public le samedi matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h33.

### **Réunion du Conseil Municipal du 17 novembre 2015**

L'an deux mille quinze, le dix-sept du mois de novembre, à 19h15, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

**Étaient présents** : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Christopher LATAPY, Richard MANO, Frédérique MONIER, Bertrand MATHAT.

**Absentes excusées** : Carole GUERIN, Isabelle DA ROS.  
Monsieur Arnaud GARBAY a été élu secrétaire de séance.

#### **ORDRE DU JOUR** :

- **Approbation du procès-verbal du 23 octobre 2015**
- **Admission en non-valeur taxe d'urbanisme**
- **Vente matériel communal**
- **Travaux d'entretien logement communal de Michotte**
- **Repas des Aînés 2016**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**
- **Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal**

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 OCTOBRE 2015**

Christopher LATAPY, bien qu'étant absent lors de cette réunion tient à signaler qu'il trouve dommage que la permanence ne soit plus assurée par les élus le samedi matin car il y voyait du monde.

Marc LABADIE l'informe que le travail en commission peut toujours avoir lieu le samedi matin, mais c'est l'ouverture au public qui ne sera plus assurée vu la très faible fréquentation.

Frédérique MONIER dit que lors de ses permanences elle a rencontré parfois deux à trois personnes et parfois personne.

Le Maire signale que si les permanences devaient être réinstaurées, il faudrait organiser des tours de rôle et faire un planning.

Richard MANO n'est pas intéressé pour faire des permanences où on ne voit personne, mais est tout-à-fait d'accord pour travailler en commission le samedi matin.

Le Maire précise que même les samedis où la mairie est ouverte la fréquentation du public est très faible voire nulle.

Arnaud GARBAY informe que lors de ses trois permanences, il n'a vu personne.

Christopher LATAPY ne remet pas en question la décision prise lors de la réunion du 23 octobre, mais rappelle que le Conseil municipal s'était engagé à effectuer les permanences jusqu'à la fin de l'année et regrette que cet engagement n'ait pas été tenu.

Le Maire rappelle que le planning des permanences n'a pas été fait pour le dernier trimestre, il faudrait donc faire un nouveau doodle.

Le procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.



## D2015-038 – VENTE MATERIEL COMMUNAL

Le Maire rappelle que lors de la réunion du Conseil municipal du 23 octobre dernier, il avait été décidé de vendre le matériel communal (conteneurs, tables, volets, etc...) encombrant l'atelier communal. Après prise de contact avec les services de la Trésorerie de Langon, il s'avère que la vente au plus offrant n'est pas possible, aussi il demande aux conseillers de revoir ses propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en vente le matériel listé ci-après et fixe les tarifs comme suit :

- Conteneurs poubelle :
  - L 980 x P1100 x H1150 – couvercle 1250 x 1210
  - L1000 x P1140 x H1150 – couvercle 1330 x 1200
  - L1000 x P1150 x H1150 – couvercle 1330 x 1200
  - L1100 x P 990 x H1150 – couvercle 1210 x 1175
  - L1600 x P1120 x H1160 – couvercle 1620 x 1160 : 50,00 €
- 10 tables bois
- 17 tréteaux pliants
- Volets bois fenêtres :
  - 1 paire – 690 x 1350 ép. 25 : 10,00 €
  - 3 paires – 690 x 1170 ép. 25 : 10,00 € la paire
  - 1 paire – 590 x 960 ép. 25 : 10,00 €
- Volets bois portes :
  - 1 paire – 745 x 228 : 10,00 €
  - 1 paire – 680 x 224 ép. 35 : 10,00 €
- Volets coulissants :
  - 1 volet – 1600 x 2840 ép. 55 : 10,00 €
  - 1 paire – 1830 x 2840 ép.55 : 10,00 €
- Porte bois 875 x 2080 : 10,00 €
- Porte d'entrée vitrée 910 x 2095 : 10,00 €
- Meuble de cuisine avec plaque électrique L1085 x P675 x H90
  - Plaque carrelée – 670x1085
  - (Plaque électrique encastrée – 510 x 290)
- 2 WC : 10 € pièce
- 1 cumulus : 50 € en l'état

L'information sera transmise aux administrés.

## TRAVAUX D'ENTRETIEN LOGEMENT MICHOTTE

Le Maire présente les devis définitifs des entreprises BLANGERO et LABREZE reçus en mairie pour le remplacement du bardage côté Ouest du logement de Michotte.

- SARL Gilbert BLANGERO : 1 730,69 € TTC
- SARL Vincent LABREZE : 1 696,30 € TTC

Le devis de la SARL Vincent LABREZE est accepté à l'unanimité.

## REPAS DES AÎNES 2016

Le Maire rappelle qu'une proposition d'avancer la date du repas des Aînés au mois de janvier avec les vœux avait été évoquée. Il demande ensuite aux conseillers de fixer une ou deux dates afin que les traiteurs soit démarchés. La date du 31 janvier 2016 est retenue, des propositions de menus seront demandées. Des recherches seront effectuées pour l'animation.

## COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS

- **Gens du voyage** : Christopher LATAPY fait part des réflexions menées pour la création d'une aire de grand passage à Langon. Une étude a été menée pour donner suite à la gérance de l'aire de Sève, le contrat d'Aquitanis se terminant fin décembre 2015. La décision de confier la gérance à des professionnels a été retenue, un appel d'offre a été lancé. L'ouverture des plis aura lieu début décembre.
- **Marche rose** : Christopher LATAPY fait part du succès de cette manifestation, 800 personnes étaient présentes à l'arrivée à Coimères.

- **Conseil d'école de Castets-en-Dorthe** : Pierre DIENER fait part de l'élection au comité des parents d'élèves. Le règlement du Conseil d'école et le règlement intérieur de l'école ont été votés. Il fait ensuite le point des effectifs, une classe risque d'être fermée à la rentrée 2016 et présente les travaux à venir.
- **Fusion des CdC du Sud Gironde et des Coteaux macariens** : Pierre DIENER indique au Conseil municipal que la CdC des Coteaux macariens ayant moins de 15 000 habitants à l'obligation de fusionner avec une autre CdC. Cette dernière a émis le vœu de s'allier à la CdC du Sud Gironde.  
L'harmonisation des compétences suite à la fusion des 3 CdC (Sud Gironde, Villandraut et Pays Paroupian) au 01/01/2014 n'étant pas terminée, se relancer dans un nouveau chantier d'harmonisation de compétences avec la CdC des Coteaux macariens sera très difficile. De plus, les petites communes auront plus de mal à se faire entendre si le bureau passe de 30 à 44 communes. Le Conseil Municipal devra se prononcer avant le 14 décembre 2015, date à laquelle le Conseil communautaire émettra son avis. Tous les documents ont été transmis aux conseillers, le Maire leur demande de réfléchir à la position à adopter.
- **Déploiement haut débit** : Pierre DIENER informe le Conseil que la commune de Bieujac a adressé un courrier à toutes les communes de la CdC du Sud Gironde demandant à ce que les communes comme les nôtres ne soient pas oubliées dans le prochain plan du haut débit. Cette position rejoint ce que Pierre DIENER avait dit lors de la réunion avec Gironde Numérique.

#### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Défibrillateur** : l'Association des Maires de Gironde a lancé une consultation pour référencer des prestataires de défibrillateurs et pour faire bénéficier les communes de conditions d'achat favorables. L'association a listé le matériel. Le Maire présente les matériels et les coûts aux conseillers. Le Maire est chargé de vérifier la réglementation en la matière.
- **Expertise du carrelage de la salle des fêtes** : Arnaud GARBAY informe de Conseil qu'il était présent au rendez-vous avec le Maire, l'employé communal, le carreleur, le fournisseur du carrelage, l'expert du tribunal et un expert qui sera chargé d'effectuer les tests. Des carreaux non utilisés ont été confiés à l'expert pour analyse.
- **Permanences élections** : Le Maire rappelle la nécessité de compléter le planning prévisionnel pour les permanences à effectuer des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.
- **Restauration des tableaux église** : Christopher LATAPY fait part de l'état d'avancement du dossier de demande de subvention. Le dossier passera en commission permanente du Conseil Départemental le 30 novembre prochain.
- **Signalisation** : Christopher LATAPY signale qu'un panneau Stop a été installé au lieu-dit L'espagnol au croisement avec la RD 224, ce qui lui semble une bonne chose, mais la demande initiale avait été faite pour le croisement au lieu-dit Jean Bon avec la RD 225.  
Le Maire informe le Conseil que le Centre Routier Départemental a été contacté, celui-ci a fait une erreur d'implantation. Un nouvel arrêté départemental sera pris pour la pose d'un autre panneau Stop, cette fois-ci comme prévu initialement au lieu-dit Jean Bon.  
Christopher LATAPY signale également que le panneau 30 au lieu-dit Berderis a été plié. Le panneau sera donc redressé.  
Globalement, le constat est fait que la vitesse a nettement diminuée sur les voies communales depuis la mise en place des panneaux 30.

Richard MANO quitte la séance à 20h31 pour des obligations familiales.

- Bertrand MATHAT signale qu'un nid de guêpes se trouve sous l'appentis de la cuisine de la salle des fêtes.
- Christopher LATAPY demande s'il serait possible de faire une réunion avec les présidents des associations communales, Comité des Fêtes, Société de Chasse et l'Association pour la Restauration et la Sauvegarde de l'Église, pour travailler sur un but commun et redynamiser la commune.  
Le Maire est prêt à soutenir toutes les initiatives. Christopher LATAPY se charge de contacter les associations.
- Le Maire demande à Marc LABADIE de prévoir un contrôle des appareils de chauffage à gaz de l'église. Il se renseignera auprès d'un organisme agréé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h49.



## ***Réunion du Conseil Municipal du 8 décembre 2015***

L'an deux mille quinze, le huit du mois de décembre, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

**Etaient présents** : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Christopher LATAPY, Richard MANO, Isabelle DA ROS.

**Absents excusés** : Carole GUERIN, Frédérique MONIER, Bertrand MATHAT.

Madame Isabelle DA ROS a été élue secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR** :

- **Approbation du procès-verbal du 17 novembre 2015**
- **Délibération – Avis relatif au projet de SDCI – Projet de fusion de CdC**
- **Délibération – Avis relatif au projet de SDCI – Projet de fusion de syndicats**
- **Délibération – Tarifications 2016**
- **Délibération – Subvention DRAC restauration tableaux église**
- **Marché d'achat Gaz Naturel 2016**
- **Repas des Aînés 2016**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**
- **Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal**

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 NOVEMBRE 2015**

Le procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

### **PERMANENCES DU 2EME TOUR DES ELECTIONS**

Le Maire rappelle qu'une des permanences n'est pas assurée le 13 décembre 2015 de 14 à 16 heures pour la tenue du bureau de vote, il demande aux conseillers de se mobiliser. Richard MANO se porte volontaire pour une permanence supplémentaire.

### **RAPPEL DES PRINCIPES DE LA LAÏCITE**

Suite à un esclandre qui s'est passé à midi dans le bureau de vote ce dimanche 6 décembre, le Maire donne lecture des articles de loi qu'il semble utile de porter à la connaissance de tous. Il précise que cet esclandre portait sur la dissimulation de la crèche sous une table pendant la durée des élections dans la salle des fêtes qui tenait lieu de bureau de vote.

Le Maire rappelle qu'un bureau de vote ne doit comporter aucun signe religieux quel qu'il soit, il présente à cet effet l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905 qui stipule : "*il est interdit d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions.*"

Il informe les conseillers que la présence de la crèche peut faire l'objet de contestation, d'annulation du vote.

La personne qui contestait cet état de fait n'a rien voulu entendre et a été assez virulente.

Il signale aux conseillers qu'il avait dit à cette personne que le bureau de vote n'était pas un lieu où l'on pouvait manifester, ou crier, sous peine d'expulsion. En effet, le Conseil constitutionnel stipule que : "*le président du bureau de vote doit veiller à ce que les opérations se déroulent dans l'ordre et la sérénité. À ce titre, il peut faire expulser de la salle de vote tout électeur qui troublerait le bon déroulement de la consultation. Il peut à cet effet requérir la force publique en vertu de l'article R49 du code électoral.*"

Une discussion s'engage avec les conseillers qui étaient présents ce jour-là.

### **D2015-039 – AVIS RELATIF AU PROJET DE SDCI – PROJET DE FUSION DE CDC**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article 33 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) promulguée le 7 août 2015, a fixé à 15.000 habitants le seuil minimal des EPCI.

Dans ce cadre le Préfet de la Gironde a élaboré son projet de schéma départemental de coopération intercommunal.

Concernant notre territoire, ce projet de schéma prévoit la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des Communautés de Communes du Sud Gironde et des Coteaux Macariens

Notre conseil municipal doit se prononcer aujourd'hui sur ce projet de regroupement.

Au vu des positions des collectivités concernées, la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) se réunira au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 avec la possibilité d'amender le projet de schéma à la majorité des 2/3. Le schéma définitif sera arrêté par le Préfet au plus tard le 31 mars 2016.

Le projet de fusion des Communautés de Communes du Sud Gironde et des Coteaux Macariens appelle les observations suivantes :

- Deux ans après la fusion de 2014, la Cdc du Sud Gironde n'est pas encore parvenue à harmoniser la totalité de ses compétences à l'échelle de son nouveau territoire, malgré l'importance de la mobilisation et du travail fourni par les élus et les services communautaires. Ainsi, les compétences Aide à domicile, Portage des repas, Transport et Bibliothèques restent encore exercées partiellement sur la CdC. Dans un contexte financier difficile, des choix de

restitution de compétences aux communes ont dû être opérés (voirie, accueils périscolaires) à défaut de pouvoir aligner les services à l'échelle de la CdC.

- Les CdC du Sud Gironde et des Coteaux Macariens ont des divergences importantes dans les compétences qu'elles exercent ou non, et notamment dans les champs suivants : Habitat, SPANC, équipements sportifs, bibliothèques, écoles de musique, aide à domicile, portage de repas à domicile, transport. Ces écarts nécessiteraient de nouveaux arbitrages particulièrement difficiles, qui, loin de renforcer l'intercommunalité, risquent au contraire d'affaiblir la vision communautaire du territoire. En outre, les compétences communes entre les CdC du Sud Gironde et des Coteaux Macariens sont exercées de manière très différente, dans le cadre de la délégation à des associations sur les Coteaux Macariens (personnel communautaire limité à 25 agents) et en régie directe sur la CdC du Sud Gironde (190 agents communautaires permanents), ce qui fait peser le risque d'une importante inflation de personnel communautaire à terme en cas de fusion.
- De plus, aucune des deux Communautés de Communes n'a de marge de manœuvre financière, avec une capacité d'autofinancement nette nulle ou quasi nulle. La CdC du Sud Gironde fait le constat depuis 2 ans que les surcoûts induits par la fusion sont bien supérieurs aux économies d'échelle et gains qui peuvent être escomptés de la mutualisation des moyens. Dans un contexte de poursuite des diminutions des dotations de l'État et vu l'importance des différences de compétences entre les CdC du Sud Gironde et des Coteaux Macariens, la fusion proposée mettrait en grande difficulté la nouvelle Communauté de Communes.
- Enfin, il est déjà difficile de gérer démocratiquement une CdC de 30 communes, ce serait pire avec une CdC qui en regrouperait 44. Toutes risqueraient de ne pas être représentées au bureau et l'avis de nos petites communes ne serait plus pris en compte.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à rendre son avis sur ce projet de fusion.

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce contre le projet de fusion des Communautés de Communes du Sud Gironde et des Coteaux Macariens.

#### ***D2015-040 – AVIS RELATIF AU PROJET DE SDCI – PROJET DE FUSION DE SYNDICATS***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre promulguée le 7 août 2015, fixe des objectifs de rationalisation des périmètres des syndicats intercommunaux.

Dans ce cadre le Préfet de la Gironde a élaboré son projet de schéma départemental de coopération intercommunal.

Concernant notre territoire, ce projet de schéma prévoit la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de l'USSGETOM et du SICTOM du Langonnais. Notre conseil municipal doit se prononcer aujourd'hui sur ce projet de regroupement.

Au vu des positions des collectivités concernées, la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) se réunira au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 avec la possibilité d'amender le projet de schéma à la majorité des 2/3. Le schéma définitif sera arrêté par le Préfet au plus tard le 31 mars 2016.

Le projet de fusion de l'USSGETOM et du SICTOM du Langonnais n'appelant aucune observation, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce en faveur du projet de fusion de l'USSGETOM et du SICTOM du Langonnais.

#### ***D2015-041 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC DU SUD GIRONDE***

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la CdC du Sud Gironde disposait de deux ans suite à la fusion pour procéder à l'harmonisation de ses compétences.

Afin de clarifier la rédaction des statuts de la CdC et de statuer sur les compétences exercées ou non à l'échelle communautaire (et notamment en matière de voirie), une modification substantielle des statuts de la CdC est proposée.

Le projet de nouveaux statuts a été approuvé par le Conseil Communautaire lors de sa réunion du 30 novembre 2015.

Suivant les dispositions de l'article L5214-16 III du CGCT, cette modification des statuts doit être approuvée par la majorité qualifiée suivante des conseils municipaux :

2/3 des communes représentant 1/2 de la population

ou 1/2 des communes représentant 2/3 de la population

En outre, elle doit recueillir l'accord obligatoire de la commune dont la population est la plus importante si celle-ci est supérieure au 1/4 de la population totale de l'EPCI.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce en faveur de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Sud Gironde proposée.

## **D2015-42 – TARIFICATIONS 2016**

Le Maire présente les divers tarifs pratiqués en 2015 sur la commune et demande au Conseil Municipal de se prononcer pour une éventuelle révision pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs de 2015 pour l'année 2016, à savoir :

### **1. Locations de la salle des fêtes :**

- Personnes de la commune : 50,00 €
- Personnes hors communes : 300,00 €
- Associations communales : gratuit
- Associations hors commune : au cas par cas suivant le type d'association
- Location de la vaisselle : 20,00 €
- Caution location : 500,00 €
- Caution nettoyage : 200,00 €

### **2. Irrigation :**

- Forfait particuliers superficie < 1 ha : 75,83 € H.T. soit 80,00 € TTC,
- Base de type professionnel : 33,86 € HT l'hectare soit 35,72 € TTC,
- Consommation base forfaitaire < 330 m<sup>3</sup>/ha : 42,90 € H.T. soit 45,26 € TTC,
- Consommation > 330 m<sup>3</sup>/ha : 0,13 € H.T./m<sup>3</sup> soit 0,14 € TTC.

### **3. Concessions Cimetière communal :**

- Concessions trentenaires : 20,00 € le m<sup>2</sup>
- Concessions cinquantenaires : 30,00 € le m<sup>2</sup>
- Case columbarium (trentenaire) : 300,00 € la porte restant à la charge du concessionnaire.

## **D2015-43 – RESTAURATION DES TABLEAUX DE L'EGLISE - DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC AQUITAINE**

Le Maire informe le Conseil municipal de ses prises de contact avec les services de la DRAC Aquitaine pour le dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la restauration des deux tableaux inscrits au titre des monuments historiques, à savoir : tableau représentant Saint Michel et tableau représentant la Vierge et l'enfant. Il rappelle que les devis de Monsieur Sylvain de RESSEGUIER, agréée par la DRAC, comprenant la réfection des cadres s'élèvent à la somme de 6 999,40 € HT soit 8 399,28 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une aide de 30 % de la DRAC Aquitaine soit 2 099,82 € pour la restauration des deux tableaux, accepte le plan de financement ci-après :

- Montant des travaux : 8 399,28 €
- Subvention DRAC Aquitaine : 2 099,82 €
- Participation de l'association pour la restauration et la sauvegarde de l'église (fonds propres) : 1 120,00 €
- Subvention Conseil Départemental versée à l'association : 2 760,00 €
- Financement de la commune : 2 419,46 € (dont 1 300 € environ de TVA récupérable un an après les travaux)

## **MARCHE D'ACHAT GAZ NATUREL 2016**

Le Maire présente le courrier du SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) relatif à l'adhésion au groupement de commande des syndicats d'énergie aquitains et au marché "Achat Gaz Naturel".

Le SDEEG informe la commune que le contrat signé précédemment arrive à échéance le 31 octobre 2016 et demande si le Conseil municipal souhaite continuer à bénéficier de cette démarche mutualisée.

Le Maire précise que ce groupement comprenant plus de 670 membres pour un volume de Gaz Naturel de 500 GWh a permis suite à ses deux premiers marchés Gaz Naturel d'aboutir à une baisse moyenne comprise entre 15 % et 25 % par rapport aux tarifs règlementés de vente.

Il demande donc aux conseillers de se prononcer sur une nouvelle adhésion de 3 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette adhésion.

## **REPAS DES AÎNES 2016**

Le Maire présente l'animation, duo "Au Temps d'Eux" proposée par Christopher LATAPY pour un montant de 542,53 €.

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

Le Maire présente ensuite les propositions de menu de Yannick ROUZIE pour le repas :

- cocktail et assortiment de canapés 3,00 €/personne,
- repas adultes propositions à 20 € (18 € sans service), 23 € (20 € sans service) et 30 € (27 € sans service)

Le Conseil municipal retient le menu à 23 € service compris. Le traiteur sera contacté pour quelques modifications et l'élaboration d'un menu enfant.

## COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS

- **CdC – Commission Économie** : Richard MANO présente le projet de constitution d'une société publique locale qui aurait principalement pour objectif la commercialisation des lots du parc d'activités du Pays de Langon, l'animation et la promotion économique du territoire, l'aménagement des zones artisanales de Bazas et Captieux et la réalisation d'équipements publics sur le Pays. Cette société est composée des CdC du Sud Gironde et du Bazadais, du Département et des communes de Langon, Bazas, Captieux et Saint-Symphorien.
- **SIAEPA** : Pierre DIENER présente l'état financier des services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif. Les tarifs 2015 seront maintenus pour 2016. Il informe ensuite les conseillers que la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que les compétences eau et assainissement deviendront des compétences obligatoires des communautés de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette compétence pourra faire l'objet d'une délégation de service public à condition que le champ d'activité de cette nouvelle structure s'étende sur au moins trois CdC. Des contacts ont été pris avec les syndicats et régies situés aux alentours. Il fait part ensuite des divers travaux et conventions.
- **Conseil communautaire de la CdC du Sud Gironde** : Pierre DIENER – Un schéma de mutualisation est en projet. Il présente l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) qui a pour objectif l'accompagnement des micro-entrepreneurs par des microcrédits (création d'entreprise, insertion vers l'emploi).

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Contrôle des radiants de l'église** : Le Maire informe les conseillers que le système de chauffage par radiant au gaz n'a jamais été contrôlé. Il présente le devis de la société CEMD pour le nettoyage et le contrôle des quatre radiants, celui-ci s'élève à la somme de 366,29 € TTC. Un autre devis sera demandé pour mise en concurrence.  
Le Maire a contacté pour information la société DEMESTRE industrie pour l'établissement de devis pour des systèmes de chauffage électriques.  
Il rappelle les consignes de sécurité diffusées par les services de la Préfecture quant aux risques liés au monoxyde de carbone.
- **Travaux Orange** : Le Maire fait part des divers échanges qu'il a eus avec les services d'Orange pour la mise en souterrain de la ligne téléphonique devant la salle des fêtes suite aux travaux de renforcement électrique réalisés dernièrement.
- **Station d'irrigation** : Le SMAH sera recontacté pour finaliser la simulation financière du raccordement des deux réseaux d'irrigation. Une discussion s'engage sur les consommations d'eau suite au relevé des compteurs effectué par Arnaud GARBAY.
- **Vente de matériels** : Le Maire fait part des diverses demandes qui ont été enregistrées en mairie. L'attribution sera réalisée lors de la réunion du Conseil municipal de janvier prochain.
- **Cadeau personnel communal** : après discussion, le Conseil Municipal décide de faire un cadeau de fin d'année au personnel communal d'une valeur de 25 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h09.

## Réunion du Conseil Municipal du 19 janvier 2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf du mois de janvier, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

**Etaient présents** : Pierre DIENER, Arnaud GARBAY, Carole GUERIN, Christopher LATAPY, Richard MANO, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS.

**Absents excusés** : Marc LABADIE, Bertrand MATHAT.  
Monsieur Arnaud GARBAY a été élu secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR** :

- **Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2015**
- **Délibération – CdC du Sud Gironde – Avis sur schéma de mutualisation**
- **Délibération – CdC du Sud Gironde – Approbation des rapports d'octobre 2015 et décembre 2015 de la CLETC**
- **Délibération – Convention SACPA (transports d'animaux)**
- **Délibération – Participations 2016 au repas des aînés**
- **Délibération vente de matériels**
- **Irrigation**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**
- **Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal**

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 DECEMBRE 2015**

Le procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

### **2016-001 – AVIS SUR SCHEMA DE MUTUALISATION DE SERVICES**

Conformément à l'article L5211-39-1 du CGCT, la CdC du Sud Gironde a l'obligation d'élaborer un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de la CdC et ceux de ses communes membres.

Une réflexion a été engagée en concertation avec les communes et a abouti à un projet de schéma de mutualisation qui leur a été adressé. Ce schéma ne constitue en rien un document figé mais doit servir de support pour approfondir les opportunités de mutualisation identifiées.

Le schéma doit être approuvé en respectant la procédure suivante :

- transmission pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. La délibération des conseils municipaux doivent être prises sous 3 mois. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis de la commune est réputé favorable.
- approbation par délibération du conseil communautaire, suite à laquelle le schéma définitif est adressé à chaque conseil municipal.

Chaque année, au moment du débat d'orientation budgétaire de la CdC, le Président de la CdC sera tenu de présenter au conseil communautaire l'état d'avancement du schéma.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à rendre son avis sur le schéma de mutualisation de services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le schéma de mutualisation de services.

### **2016-002 – APPROBATION DU RAPPORT D'OCTOBRE 2015 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DES CHARGES ET DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION (CLETC)**

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la réunion de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CdC du Sud Gironde du 15 octobre 2015,

Vu le rapport d'octobre 2015 de la CLETC en découlant,

Étant donné que le montant de l'attribution de compensation des communes est déterminé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population de la CdC ou moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population de la CdC), adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts,

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport d'octobre 2015 de la CLETC qui modifie le montant de l'attribution de compensation versé aux communes, en fonction des estimations de transfert de charge suivantes réalisées :

- Montant de l'attribution de compensation de la commune de Castillon de Castets
- Évaluation financière du transfert de l'école de musique de St Symphorien à la CdC au 1er septembre 2015
- Évaluation financière de la restitution aux communes de l'ex-CdC du Pays de Langon de la charge du transport des scolaires vers la piscine couverte Spadium
- Évaluation financière du transfert à la CdC de l'adhésion à la mission locale du Sud Gironde pour les communes de l'ex-CdC du Pays de Langon
- Dépenses d'urbanisme supportées par la CdC pour le compte des communes

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLETC d'octobre 2015 et les montants d'attribution de compensation qui en découlent.

### **2016-003 – APPROBATION DU RAPPORT DECEMBRE 2015 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DES CHARGES ET DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION (CLETC)**

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la réunion de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CdC du Sud Gironde du 7 décembre 2015,

Vu le rapport de décembre 2015 de la CLETC en découlant,

Étant donné que le montant de l'attribution de compensation des communes est déterminé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la

population de la CdC ou moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population de la CdC), adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts,

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport de décembre 2015 de la CLETC qui modifie le montant de l'attribution de compensation versé aux communes, en fonction de l'estimation de transfert de charge suivante réalisée :

- Évaluation financière de la restitution de la compétence Voirie aux communes des ex-CdC du Canton de Villandraut et du Pays Paroupien ainsi qu'à la commune de Castillon de Castets.

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLETC de décembre 2015 et les montants d'attribution de compensation qui en découlent.

#### **2016-004 – CONVENTION SACPA (SERVICE POUR L'ASSISTANCE ET LE CONTROLE DU PEUPEMENT ANIMAL)**

Afin de limiter les risques pour la santé et la sécurité publique et pour remédier aux nuisances provoquées par les animaux errants et pour satisfaire pleinement aux obligations de la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999, le Maire présente la convention de renouvellement de la S.A.C.P.A. (Service pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal) au Conseil Municipal. Il rappelle les grandes lignes de la convention et les tâches que la SACPA s'engage à réaliser pour la commune, à savoir :

- la capture en urgence des animaux errants, harets, dangereux.
- la prise en charge en urgence des animaux blessés, abandonnés,
- l'enlèvement des animaux morts et conduite au centre d'équarrissage,
- la conduite des animaux à la fourrière légale.

Monsieur le Maire demande ensuite aux conseillers de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention et les prix des prestations, autorise le Maire à signer la convention définissant les conditions d'intervention de la SACPA.

#### **2016-005 – REPAS DES AÎNÉS - PARTICIPATIONS 2016**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le repas des Aînés est ouvert comme les années passées à tous les habitants de la commune moyennant le versement du prix du repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que le menu retenu s'élève à la somme de 23,00 € pour les adultes et 8,50 € pour les enfants, fixe les participations au repas comme suit :

- gratuité pour les personnes de plus de 60 ans ainsi que pour le personnel communal
- 50 % du prix du repas pour les membres du Conseil municipal et leur famille, soit:
  - 11,50 € le repas adulte
  - 4,25 € le repas enfant
- prix du repas pour les moins de 60 ans :
  - 23,00 € le repas adulte
  - 8,50 € le repas enfant.

#### **VENTE DE MATERIELS**

Le Maire rappelle le matériel à vendre, à savoir :

- conteneurs poubelle
- tables et tréteaux
- volets bois fenêtres
- volets bois portes
- volets coulissants
- porte bois
- porte d'entrée vitrée
- meuble de cuisine avec plaque électrique
- WC
- cumulus

Il présente ensuite les demandes reçues en mairie :

- Conteneurs poubelle :
  - L980 x P1100 x H1150 – couvercle 1250 x 1210 – 40 € : Arnaud GARBAY
  - L1000 x P1140 x H1150 – couvercle 1330 x 1200 – 40 € : Francis DARTEYRE
  - L1000 x P 1150 x H1150 – couvercle 1330 x 1200 – 40 € : Francis DARTEYRE



- L1100 x P990 x H1150 – couvercle 1210 x 1175 – 40 € : Jean-Michel VIDAL
- L1600 x P 1120 x H1160 – couvercle 1620 x 1160 – 50,00 € : Pierre DIENER
  - les demandes sont acceptées à l'unanimité
- 10 tables bois - 17 tréteaux pliants – 50 € le lot :
  - Arnaud GARBAY pour le lot
  - M. LETRAUT (Bieujac) pour le lot
  - Nathalie SAINT-MARC pour 3 tables et des tréteaux
    - la demande d'Arnaud GARBAY est acceptée 8 voix pour – 1 abstention de Christopher LATAPY
- Porte d'entrée vitrée 910 x 2095 – 10 € : M. LETRAUT (Bieujac)
  - la demande est acceptée
- Meuble de cuisine avec plaque électrique L1085 x P675 x H90 – 20 € : Florence BARON
  - la demande est acceptée
- 2 WC – 10 € pièce :
  - M. LETRAUT (Bieujac)
  - Jean-Pierre DELMAS
    - la demande de Jean-Pierre DELMAS est acceptée à l'unanimité, la priorité étant donnée à la personne de la commune
- 1 cumulus – 50 € en l'état : M. LETRAUT (Bieujac)
  - la demande est acceptée.

## IRRIGATION

Arnaud GARBAY fait part de la rencontre qui a été organisée en mairie avec le Maire, Jean-Claude COURREGES, Président du SMAH et Ernest BERTO, membre du bureau de SMAH, pour discuter du projet de raccordement des deux stations d'irrigation.

Il a été demandé au SMAH de contracter l'emprunt relatif à ces travaux, à charge pour la commune de Saint Loubert de payer l'eau consommée et la part d'emprunt annuelle. La TVA serait ainsi récupérée par le SMAH et ce projet pourrait être intégré dans leur programme de travaux qui peut bénéficier de 60 % de subvention. Cette opération pourrait être inscrite au budget 2017. Si la demande de subvention était acceptée, aucun emprunt ne serait souscrit, la commune paierait alors la part d'investissement restante.

Il rappelle le montant des travaux de ce raccordement qui s'élève à la somme de 43 995,89 € HT et le détail des postes de terrassements et de liaison.

Il présente ensuite une étude budgétaire selon le tarif de facturation d'eau que ferait le SMAH. Actuellement le SMAH facture l'eau à ses adhérents 0,11 € HT le m<sup>3</sup> et il propose de facturer l'eau à Saint Loubert 0,14 € HT le m<sup>3</sup>. Une négociation du tarif est en cours, sachant que l'eau est vendue 0,13 € HT par la commune à ce jour.

Afin d'éviter les écarts trop importants de facturation, m<sup>3</sup> sortie station et m<sup>3</sup> consommations agriculteurs et particuliers, il faudrait envisager de mettre des compteurs neufs à la sortie des bornes les plus sollicitées.

Le Maire reprendra contact avec le président du SMAH et le bureau d'études. Il rappelle que le prix de l'eau facturé par Saint Loubert aux agriculteurs sera maintenu, à savoir 0,13 € HT le m<sup>3</sup>.

## COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS

- **Comité des fêtes** : Christopher LATAPY fait part de l'assemblée générale du 16 janvier dernier et présente le nouveau bureau : Valérie GERAUD, présidente et Aurélie LATAPY, trésorière. Il présente ensuite les manifestations du 1<sup>er</sup> semestre à venir.
- **Association de sauvegarde et de restauration de l'église** : Christopher LATAPY présente le bilan financier de l'association. Une demande de subvention sera présentée au Conseil municipal pour l'achat de matériel de nettoyage.
- **SISS** : Richard MANO fait le compte-rendu de la réunion du mois de décembre 2015, il présente les divers achats réalisés. Désormais, l'entretien de l'ensemble du parc des véhicules de la Communauté de communes du Sud Gironde est réalisé par le mécanicien du syndicat pour une facturation de 50 € de l'heure. Le règlement intérieur du syndicat a été revu. La situation du syndicat semble s'améliorer du fait d'une gestion rigoureuse.
- **SMAH** : Arnaud GARBAY fait part de l'embauche d'un technicien "rivières" qui va s'occuper du projet Natura 2000 pour le syndicat et qui sera mutualisé avec la Communauté de communes des Coteaux macariens et du Bazadais. Il fait le point des travaux d'entretien à venir dans les stations d'irrigation.
- **SICTOM** : le Maire distribue à chaque conseiller pour information les divers tarifs pratiqué par le syndicat pour la collecte des ordures ménagères.

- **CdC – Commission culture** : Pierre DIENER présente le point financier de l'école de musique, le déficit est moins important en 2015 qu'en 2014. Le projet d'implantation de la médiathèque dans l'immeuble Bodin au centre-ville de Langon est à l'étude.
- **CdC – Conseil communautaire** : Pierre DIENER fait le compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2015.
- **Conseil Départemental** : Pierre DIENER présente les grands thèmes abordés lors de la réunion annuelle présentant les orientations et les priorités du Conseil Départemental de la Gironde pour l'année 2016.

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **USSGETOM** : le Maire fait part de sa rencontre avec Madame Guerineau pour la détermination du nouvel emplacement des conteneurs du point d'apport volontaire aux abords de la salle des fêtes. La dalle de béton à la charge du syndicat sera positionnée dans le prolongement de l'angle de la salle des fêtes vers les noisetiers. Les conteneurs seront remplacés par des colonnes de tri avec accès PMR qui seront encadrées par une palissade bois. Les travaux pourraient être réalisés en juillet 2016.
- **Parking salle des fêtes** : le Maire fait part de la demande de devis aux entreprises LAULAN, MALANDIT, STPF et CHATAIGNÉ.
- **Menuiseries salle des fêtes** : le Maire présente le devis de Monsieur Philippe DARTEYRE pour la réparation de la porte d'entrée de la salle des fêtes et les bas des fenêtres qui ont été endommagés par les corbeaux. Le devis s'élève à la somme de 418,84 €. Arnaud GARBAY signale qu'il serait nécessaire de faire redresser les gouttières à l'arrière de la salle et mettre des protections pour les balles de pala. Le Maire signale qu'il a fait mettre un panneau à l'attention des utilisateurs du fronton, mais sans effet à ce jour. Un devis sera demandé à Monsieur Vincent LABREZE. Les fenêtres devront être lasurées du côté Ouest.
- **Cabine téléphonique** : le Maire fait part du courrier d'Orange qui l'informe de la dépose de la cabine téléphonique.
- **Nuits atypiques** : le Maire fait part d'une demande de subvention concernant un projet de publication d'un ouvrage sur la "toponymie gasconne du Bazadais – Ce que les noms de lieux veulent dire" qui explique la signification des noms de lieux des 84 communes des anciens cantons de Langon, Auros, Grignols, Bazas, Captieux, Villandraut, Saint-Symphorien et Podensac. La participation est fixée entre 300 € et 1000 €. Le Conseil Municipal, après discussion, regrette qu'une subvention plancher soit imposée et ne souhaite pas participer à cette publication, à l'unanimité.
- **Radio ARL** : le Maire fait part de la réception de leurs tarifs pour des communiqués. Le Conseil municipal ne donne pas suite.
- **Phrygane langonnaise** : le Maire fait part des remerciements de l'association quant au versement de la subvention.
- **Course cycliste – Tour de la CdC du Sud Gironde** : la course cycliste aura lieu le 5 mars 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

### **Réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2016**

L'an deux mille seize, le premier du mois de mars, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

**Etaient présents** : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Carole GUERIN, Richard MANO, Bertrand MATHAT.

**Absents excusés** : Christopher LATAPY, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS.

Monsieur Bertrand MATHAT a été élu secrétaire de séance.

#### **ORDRE DU JOUR** :

- **Approbation du procès-verbal du 19 janvier 2016**
- **Compte Administratif 2015 – Budget principal**
- **Affectation du résultat de fonctionnement 2015 – Budget principal**
- **Compte Administratif 2015 – Budget Irrigation**
- **Affectation du résultat de fonctionnement 2015 – Budget Irrigation**
- **Comptes de Gestion 2015 des budgets Principal et Irrigation**
- **Charges logement le Mouta**
- **Délibération – SDEEG – Modification des statuts**
- **Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement – Budget 2016**
- **Travaux abords salle des fêtes**
- **Divers travaux d'entretien**
- **Litige carrelage salle des fêtes**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**
- **Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 JANVER 2016**

Le procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

**D2016-006 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL**

Le compte administratif 2015 du Budget Principal, laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 28 543,65 € et un excédent d'investissement de 1 286,97 €, est adopté à l'unanimité.

**D2016-007 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET PRINCIPAL**

En application de l'instruction budgétaire M 14, le Conseil Municipal délibère sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2015 et des résultats antérieurs non affectés ;

**\* Résultat de fonctionnement à affecter :**

- Résultat exercice	:	+ 28 543,65 €
- Résultat reporté	:	+ 59 997,52 €
- Résultat de clôture	:	+ <b>88 541,17 €</b>

**\* Besoin de financement en investissement :**

- Résultat de l'exercice	:	+ 1 286,97 €
- Résultat reporté	:	- 2 840,03 €
- Résultat cumulé	:	- <b>1 553,06 €</b>
- Reste à réaliser Dépenses	:	24 231,00 €
- Reste à réaliser Recettes	:	0,00 €
- Solde des RAR	:	- <b>24 231,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

➤ En recettes d'investissement au compte 1068	:	25 784,06 €
➤ En excédent reporté à la section de fonctionnement	:	62 757,11 €

**\* Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

- Section de fonctionnement :		
- R002 excédent de fonctionnement reporté	:	62 757,11 €
- Section d'investissement :		
- Dépenses 001 : Solde d'investissement reporté	:	1 553,06 €
- Recettes 1068 : Réserves	:	25 784,06 €

**D2016-008 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET IRRIGATION**

Le compte administratif 2015 du Budget Irrigation, laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 2 659,02 € et un déficit d'investissement de 8 135,60 €, est adopté à l'unanimité.

**D2016-009 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET IRRIGATION**

En application de l'instruction budgétaire M 14, le Conseil Municipal délibère sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2015 et des résultats antérieurs non affectés ;

**\* Résultat de fonctionnement à affecter :**

- Résultat exercice	:	+ 2 659,02 €
- Résultat reporté	:	+ 7 156,99 €
- Résultat de clôture	:	+ <b>9 816,01 €</b>

**\* Besoin de financement en investissement :**

- Résultat de l'exercice	:	- 8 135,60 €
- Résultat reporté	:	+ 11 341,07 €
- Résultat cumulé	:	+ <b>3 205,47 €</b>
- Reste à réaliser Dépenses	:	0,00 €
- Reste à réaliser Recettes	:	0,00 €
- Solde des RAR	:	<b>0,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

➤ En excédent reporté à la section de fonctionnement	:	9 816,01 €
--	---	------------

**\* Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

- Section de fonctionnement :		
- R002 excédent de fonctionnement reporté	:	9 816,01 €
- Section d'investissement :		
- R001 excédent d'investissement reporté	:	3 205,47 €

**D2016-010 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET PRINCIPAL ET IRRIGATION**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets uniques de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**CHARGES LOGEMENT LE MOUTA**

Le Maire rappelle que ce loyer a des charges locatives pour un montant de 15,00 € par mois, à savoir : 8,00 € pour l'entretien de l'assainissement et 7,00 € pour le ramonage de la cheminée et du poêle.

Il informe le Conseil que le ramonage n'a pas été effectué en 2015 ni en 2016 car la locataire ne se chauffe pas au bois. Il propose donc l'annulation de la charge de 7,00 €/mois.

Après discussion, des précisions seront demandées aux assurances de chacune des parties.

**D2016-011 – SDEEG – MODIFICATION DES STATUTS**

Vu la loi N°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique,

Vu l'article L5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde adoptés le 10 septembre 1937 et modifiés le 9 avril 1962, le 18 avril 1994, le 22 août 2006, le 14 mai 2014 puis le 30 juillet 2015.

Considérant la délibération du Comité Syndical du SDEEG en date du 17 décembre 2015,

Bien que modifiés à cinq reprises, les statuts du SDEEG nécessitent d'être adoptés au nouveau mode de représentation des Métropoles au sein des assemblées délibérantes.

Le SDEEG a donc proposé une modification de l'article 15 de ses statuts afin de permettre à Bordeaux Métropole de disposer d'un nombre de sièges (et non plus de suffrages) proportionnel à la population des communes membres du syndicat qu'elle représente au sein du Comité Syndical au titre de la compétence d'autorité concédante, rapportée à la population de l'ensemble des communes de la concession.

Compte tenu du fait que la population totale de la concession électrique du SDEEG s'élève à 735 019 habitants, la population de Bordeaux Métropole appartenant à sa concession (256 509 habitants) représente 34%.

Le nombre de sièges lié à la compétence électricité étant de 161, l'application de la règle de proportionnalité évoquée ci-dessus permet à Bordeaux Métropole de disposer de 54 délégués au lieu de 15.

L'article 15 se présenterait donc comme suit :

**Article 15 Le Comité Syndical**

Le Comité Syndical se compose de membres désignés par les assemblées délibérantes des structures selon la répartition suivante :

## 1. Communes et EPCI autres que les syndicats intercommunaux d'électrification

NOMBRE D'HABITANTS	NOMBRE DE DELEGUES
1 à 2 000	1
2 001 à 10 000	2
10 001 à 30 000	3
30 001 à 50 000	4
50 001 à 70 000	5
70 001 à 100 000	6
100 001 à 400 000	8
Métropole	Article L5217-7 CGCT

## 2. Syndicats Intercommunaux d'électrification

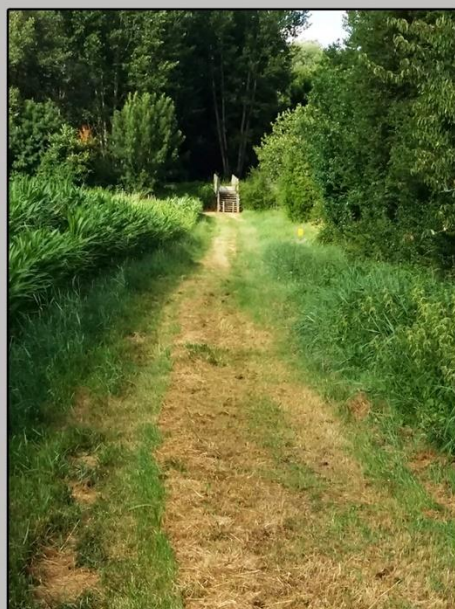
NOMBRE DE COMMUNES	NOMBRE DE DELEGUES
2 à 5	3
6 à 10	4
11 à 15	5
16 à 20	6
21 à 25	7
26 à 30	8
31 à 35	9
36 à 40	10
41 à 45	11
46 à 50	12
51 à 55	13
56 à 60	14
61 à 65	15
66 à 70	16
71 à 75	17
76 à 80	18
81 à 85	19
86 à 90	20

Une même personne ne peut être désignée comme délégué que par une seule commune ou EPCI adhérant au Syndicat.

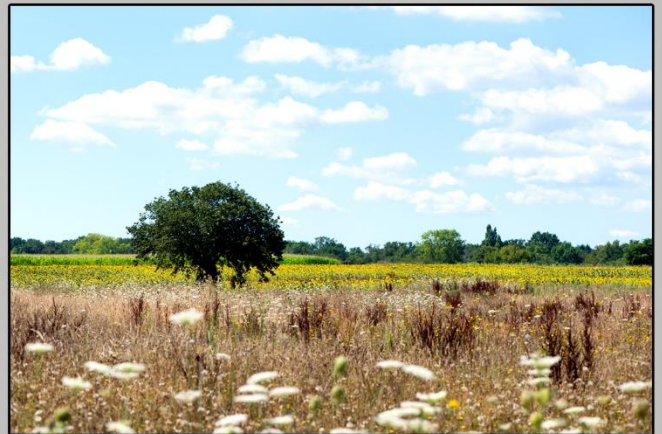
Conformément à l'article L5211-20, notre assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur la rédaction des nouveaux statuts.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la modification statutaire du SDEEG portant sur la rédaction de l'article 15 telle qu'évoquée ci-dessus.

## Les balades lupertiennes



de Richard et Pierre



Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant total des crédits inscrits au budget 2015 aux chapitres d'investissement de la classe 2 s'élève à la somme de 40 930,00 € hors restes à réaliser.

À ce titre, Monsieur le Maire propose d'ouvrir les crédits suivants pour les travaux de bardage du logement communal de Michotte et les travaux complémentaires de renforcement du réseau du poste du Bourg :

- Chapitre 21 – Article 2132 – Opération 47 : 1 697,00 €
- Chapitre 21 – Article 21534 – Opération 29 : 1 892,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'ouverture de crédits de 3 589,00 € pour les travaux de bardage du logement communal de Michotte et les travaux complémentaires de renforcement du réseau du poste du Bourg

### **TRAVAUX ABORDS DE LA SALLE DES FÊTES**

Le Maire fait part de la réunion de travail des commissions bâtiments et finances du samedi 27 février qui avait pour but l'analyse des devis des entreprises LAULAN, STPF, CHATAIGNÉ et MALADIT pour la création d'un parking et d'une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite aux abords de la salle des fêtes.

Après discussion, le devis de l'entreprise LAULAN, le mieux disant, s'élevant à la somme de 15.497,99 € TTC, est accepté.

### **DIVERS TRAVAUX D'ENTRETIEN**

- **Logement Michotte (chalet) :** Le Maire donne lecture du courrier adressé par les locataires qui signale des problèmes d'entretien, VMC, moisissures, programmateur du chauffage, robinet d'alimentation en eau du lave-linge. Marc LABADIE s'est rendu dans le logement et a fait un rapport d'intervention. Le contrôle de la VMC a donné des résultats corrects, elle est fonctionnelle. La programmation du chauffage fonctionne mais ne tient pas les données en mémoire après les coupures d'électricité, le remplacement sera donc à prévoir. Le robinet de la machine à laver est à remplacer. Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation des travaux. Les moisissures constatées peuvent découler d'un défaut d'isolation. Bertrand MATHAT signale que des aides existent pour la réhabilitation des logements conventionnés, il transmettra donc les informations et réalisera un diagnostic de performance énergétique (DPE).
- **Lavoir :** le Maire signale que la barrière bois en bordure du lavoir est en mauvais état. Un devis sera demandé à Monsieur Régis PIVETTA de Saint Pardon de Conques, multiservices Bois, pour réparation ou remplacement.
- **Réseau pluvial lieu-dit Brèze :** Arnaud GARBAY fait part des problèmes rencontrés au niveau des rejets d'assainissement de la propriété MOULADE – RICHARD sur la propriété LUSSAC. Après contact avec le service du SPANC du SIAEPA, la solution de créer un réseau pluvial de 110 mètres en bordure de la voie communale, de leur terrain et de celui de M. PAGOTTO pour évacuation des eaux après traitement a été envisagée. Le devis du SIAEPA s'élève à la somme de 14 201,24 € TTC. Contact sera pris avec le SIAEPA pour négocier le devis.

### **LITIGE CARRELAGE SALLE DES FÊTES**

Le Maire fait part de la réception de la note de l'expert du tribunal administratif relative aux tests effectués sur le carrelage. Il s'avère que l'absorption d'eau correspond à la valeur moyenne déclarée dans la fiche technique fournie, le matériau a donc été déclaré conforme. Par contre la résistance aux taches ne correspond pas à la valeur moyenne déclarée dans la fiche technique fournie classe 2, le matériau a été déclaré non conforme.

Il en résulte que le carrelage n'étant pas conforme en ce qui concerne la résistance aux taches, il est à déposer et à remplacer en totalité par un carrelage conforme. Un devis sera transmis à l'expert. La responsabilité incombe au négociant, c'est-à-dire la SIDV LANGON qui a vendu le matériau à la SARL LATOUR Carrelage.

La demande d'allocation de l'expert s'élève à la somme de 5 579,57 € TTC. L'assurance Groupama de la commune prend en charge la somme de 2 300,00 €. Un recours sera fait pour récupérer la somme restante auprès de l'autre partie dans le cadre des préjudices subis. Un devis sera demandé à la SARL LATOUR Carrelage.

### **COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS**

- **SIAEPA :** Marc LABADIE présente les comptes du syndicat et les travaux à venir. Une convention pour la médiation de la politique de l'eau a été signée.
- **Réunion avec les associations communales :** Marc LABADIE fait part de la réunion qui a eu lieu à l'initiative de Christopher



LATAPY. La société de chasse, la phrygane langonnaise, l'association de restauration et de sauvegarde de l'église, Subaction et le Comité des fêtes étaient représentés. Cette réunion avait pour but de connaître les besoins particuliers des associations. Il a été signalé un manque d'implication des conseillers municipaux lors des manifestations qui sont organisées et un manque de communication.

Christopher LATAPY a demandé une participation des associations à la marche rose, celles-ci semblent difficiles à mobiliser. Au niveau de la communication, il sera proposé aux associations d'adresser en continu tout au long de l'année les articles à faire paraître dans le bulletin communal afin d'éviter toutes polémiques sur les parutions.

- **SMAH** : Arnaud GARBAY fait part du vote du compte administratif et présente les résultats. Les participations des communes seront révisées suivant une nouvelle répartition pour le budget 2016. Une négociation doit être engagée pour la prise en charge du raccordement des deux stations, le Maire est chargé de programmer une réunion.
- **Conseil Départemental** : Pierre DIENER a été à la réunion de présentation du Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FDAEC). Il fait part des débats et des propositions envisagées pour une nouvelle répartition de la subvention suite à la fusion des 5 cantons. Celle-ci devrait être plus équitable et favoriser les plus petites communes. Les critères de répartition définitifs seront présentés lors d'une prochaine réunion.
- **Dotations de soutien à l'investissement des communes** : Le Maire présente l'information reçue ce jour, à savoir la création d'une dotation de soutien à l'investissement des communes valable uniquement pour l'année 2016. Les projets de mise aux normes des équipements publics (accessibilité) sont notamment subventionnables. Un dossier devra donc être élaboré pour l'accessibilité de la mairie.

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **Porte d'entrée de la mairie** : le Maire présente le devis de réparation de la société Iso Réole pour la réparation du bras de fermeture, il s'élève à la somme de 184,80 € TTC. Le Conseil municipal accepte le devis.
- **Demande subvention pour la publication d'un ouvrage sur la "toponymie gasconne du Bazadais – Ce que les noms de lieux veulent dire"** : le Maire informe le Conseil municipal de la réponse de Monsieur Patrick LAVAUD suite au refus de subvention de 300 à 1 000 €, celui-ci accepterait une subvention moindre de 50 à 80 €. Après discussion, une subvention de 50 € est accordée.
- **Dossier ADAP** : le dossier est à modifier et à redéposer.
- **Travaux de voirie** : les travaux de la VC de la Verdure et la réfection des accotements sont terminés. A l'occasion de ces travaux, certains propriétaires riverains de la voie communale n° 1 au lieu-dit Laillat et Berderis ont souhaité profiter de la venue de l'entreprise pour demander des devis pour la réfection de leur entrée. Seul Monsieur Joël BARON a fait refaire son entrée entièrement à sa charge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

### **Réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de mars, à 11 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

**Étaient présents** : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Christopher LATAPY, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS, Bertrand MATHAT.

**Absents excusés** : Carole GUERIN, Richard MANO (a donné procuration à Pierre DIENER).  
Madame Frédérique MONIER a été élue secrétaire de séance.

#### **ORDRE DU JOUR** :

- **Enquête publique – Demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements pour l'irrigation agricole**
- **Délibération – CdC du Sud Gironde – Attribution d'un fonds de concours dans le cadre du projet "Initiative très haut débit"**

#### **ENQUÊTE PUBLIQUE – DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE PLURIANNUELLE DE PRELEVEMENTS POUR L'IRRIGATION AGRICOLE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président du SMAH l'informant de son approbation du plan de répartition élaboré par la Chambre d'Agriculture de la Gironde en concertation avec le syndicat. Un avis favorable sera donc adressé au commissaire-enquêteur.

Le syndicat mixte Gironde Numérique est une structure publique qui fédère le Département de la Gironde et 36 EPCI (dont la CdC du Sud Gironde) ainsi que le Conseil Régional d'Aquitaine et Bordeaux Métropole. Le but de ce syndicat est de mutualiser les moyens pour résorber les zones blanches (zones où l'accès à internet haut débit est impossible), améliorer les débits insuffisants qu'on trouve en zones dites « grises » (débits inférieurs à 2Mb/s), déployer les infrastructures haut débit et préparer l'arrivée du très haut débit (THD) via des technologies comme la fibre optique.

Dans le cadre de sa mission d'aménagement numérique du territoire, Gironde Numérique propose à ses membres l'engagement d'un nouveau projet nommé « Initiative Très Haut Débit ». La CdC du Sud Gironde doit indiquer pour la mi-avril 2016 à Gironde Numérique si elle souhaite ou non s'inscrire dans le cadre de ce projet.

#### **Le projet à l'échelle du département**

La tranche ferme (2017-2022) du projet « Initiative Très Haut Débit » prévoit un **investissement estimé à 210 millions d'euros à l'échelle de la Gironde hors métropole bordelaise.**

Le plan de financement est le suivant :

- 40 millions d'euros apportés par l'État et l'Europe
- Solde réparti entre :
  - o le Département (40%)
  - o la Région (30%)
  - o les 36 EPCI (30%)

La participation des 36 EPCI est répartie entre elles dans le cadre d'une péréquation. La participation de chaque EPCI ne dépend pas en effet du montant réel de l'investissement sur chaque CdC mais du nombre de lignes desservies par le projet. Cette participation est établie à 250 €/ligne.

**Ce montage bénéficie directement à la CdC du Sud Gironde**, dont les caractéristiques géographiques induisent des coûts d'investissement bien supérieurs à ceux constatés sur d'autres territoires girondins.

Une participation complémentaire à hauteur de 30% de l'investissement est demandé à la CdC en cas de projet impliquant un investissement supérieur à 833 €/ligne.

#### **Le projet sur le territoire de la CdC du Sud Gironde**

La note présentant le projet à l'échelle de la CdC du Sud Gironde est jointe à la présente délibération.

Suite à la première proposition technique présentée par Gironde Numérique en octobre 2015, des évolutions ont été apportées afin de proposer le maximum d'amélioration de l'accès au haut débit sur les différentes communes de la CdC dont les habitants rencontrent actuellement des difficultés de connexion.

6.444 lignes bénéficieront directement du projet dont :

- 3.971 lignes raccordées en FttH (fibre optique jusqu'au domicile)
- 2.473 lignes raccordées en FttN (fibre optique jusqu'à l'armoire de rue)

**Le montant total de l'investissement sur la CdC du Sud Gironde est estimé à 8.046.267 €, dont 1.703.835 € à charge de la CdC du Sud Gironde, soit 21%.**

Les retombées du projet étant inégales suivant les communes et vu l'importance de l'effort financier requis même si la participation locale doit être mise en perspective du montant total de l'investissement, le principe d'une participation des communes a été actée en réunion de bureau réuni le 10 mars 2016 :

**Le projet sera engagé sous réserve que les communes qui en bénéficient directement octroient un fond de concours à la CdC du Sud Gironde à hauteur de 125 €/ligne desservie.**

Le dispositif réglementaire afférent aux fonds est régi par l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales :

*« V. — Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.*

*Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »*

Les participations attendues des différentes communes concernées figurent dans le tableau ci-après.

Ces fonds de concours ne devront pas être versés avant 2017. La possibilité de les verser par comptes sur plusieurs exercices budgétaires ne sera connue qu'au vu des réponses à l'appel d'offres qui va être engagé par Gironde Numérique.

Si Gironde Numérique est amené à appeler le versement intégral dès 2017, la possibilité pour la CdC de souscrire un emprunt plus important que sa participation de 898.335 € et d'accepter un versement des fonds de concours des communes de manière échelonnée sur plusieurs exercices sera étudiée. Aucune décision ferme n'est toutefois prise sur ce point à ce jour.

TRANCHE FERME (projet à 5 ans : 2017-2022)					
nombre de lignes détaillées par commune		Coût total de l'investissement	fond de concours à verser par la commune à la CdC (125 € / ligne)	reste à charge de la CdC du Sud Gironde	
<b>FttH</b>					
Langon	2258	5 653 634 €	282 250 €	282 250 €	
Toulenne	1062		132 750 €	132 750 €	
St Pierre de Mons	214		26 750 €	26 750 €	
Fargues	187		23 375 €	23 375 €	
Roaillan	98		12 250 €	12 250 €	
Coimères	83		10 375 €	10 375 €	
Mazères	69		8 625 €	8 625 €	
<b>sous-total</b>	<b>3971</b>			<b>496 375 €</b>	<b>496 375 €</b>
<b>FttN</b>					
Castets	458	165 000 €	57 250 €	66 375 €	
St Loubert	59		7 375 €		
Bieujac*	14	191 899 €	25 000 €	33 839 €	**
	186				
Coimères	232	183 520 €	29 000 €	29 000 €	
Léogéats	41	186 410 €	5 125 €	5 125 €	
Sauternes	24	160 775 €	3 000 €	3 500 €	
Bommes	4		500 €		
Noaillan	465	169 351 €	58 125 €	58 125 €	
Uzeste*	105	208 880 €	16 750 €	13 125 €	
	29			6 625 €	
Pompéjac	24	97 901 €	3 000 €		
Cazalis	103	253 674 €	12 875 €	12 875 €	
Origne	69	494 130 €	8 625 €	115 246 €	**
Balizac	195		24 375 €		
Le Tuzan	120	234 654 €	15 000 €	20 000 €	
St Symphorien	40		5 000 €		
Louchats	286	214 067 €	35 750 €	35 750 €	
Hostens	19	105 285 €	2 375 €	2 375 €	
<b>sous-total</b>	<b>2473</b>	<b>2 665 546 €</b>	<b>309 125 €</b>	<b>401 960 €</b>	
<b>TOTAL</b>					
	<b>6444</b>	<b>8 046 267 €</b>	<b>805 500 €</b>	<b>898 335 €</b>	
* deux armoires de rue distinctes assurent la desserte de la commune					
** FttN impliquant une participation complémentaire de la CdC (coût/ligne supérieur à 833€)					

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'octroi d'un fond de concours à la CdC du Sud Gironde pour le financement du déploiement du haut débit sur son territoire communal à hauteur de 125€/ligne, correspondant à un montant total de 7.375 € sur la base des 59 lignes prévues au projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

### *Réunion du Conseil Municipal du 4 avril 2016*

L'an deux mille seize, le quatre du mois d'avril, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

**Etaient présents** : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Carole GUERIN, Christopher LATAPY, Frédérique MONIER, Bertrand MATHAT.

**Absents excusés** : Richard MANO, Isabelle DA ROS.

Monsieur Bertrand MATHAT a été élu secrétaire de séance.

#### **ORDRE DU JOUR** :

- Approbation des procès-verbaux des 1<sup>er</sup> et 26 mars 2016
- Vote des taux d'imposition 2016,
- Budget Unique 2016 – Budget Principal

- **Budget Unique 2016 – Budget Irrigation**
- **Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) 2016**
- **Accessibilité Mairie**
- **Isolation logement de Michotte**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**
- **Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil municipal**

#### **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 1<sup>ER</sup> ET 26 MARS 2016**

Les procès-verbaux des réunions des 1<sup>er</sup> et 26 mars 2016 sont adoptés à l'unanimité.

#### **D2016-014 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

Après l'exposé de Monsieur le Maire concernant les taux d'imposition à fixer pour l'année 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation	:	12,77 %
- Taxe foncière (bâti)	:	12,70 %
- Taxe foncière (non bâti)	:	47,21 %

Ces taux inscrits sur l'état FDL n° 1259, au regard des bases correspondantes, rapporteront un produit de 37 632,00 € nécessaire à l'équilibre du budget 2016.

#### **D2016-015 – BUDGET UNIQUE 2016 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Maire présente le Budget Unique 2016. La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 195 677,11 € et la section d'investissement à la somme de 106 013,06 €.

Après discussion, le Conseil Municipal adopte le budget à l'unanimité.

#### **D2016-016 – BUDGET UNIQUE 2016 – BUDGET IRRIGATION**

Le Maire présente le Budget Unique 2016. La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 37 023,01 € et la section d'investissement à la somme de 18 872,47 €.

Après discussion, le Conseil Municipal adopte le budget à l'unanimité.

#### **D2016-017 – F.D.A.E.C. (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) 2016**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Départemental au cours de l'assemblée plénière.

La réunion cantonale, présidée par Madame Isabelle DEXPERT et Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Conseillers départementaux, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 8.000,00 €.

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- de réaliser en 2016 les travaux suivants :
  - création d'une place de stationnement PMR, suivant devis de l'entreprise Didier LAULAN pour un montant de 1 670,04 € HT soit 2 004,05 € TTC,
  - remplacement du bardage bois du logement communal de Michotte, suivant devis de l'entreprise Vincent LABREZE pour un montant de 1 542,09 € HT soit 1 696,30 € TTC,
  - création d'un réseau pluvial au lieu-dit Brèze, suivant devis du SIAEPA pour un montant de 7 538,37 € HT soit 9 046,04 € TTC,
  - soit un total de 10 750,50 € HT, 12 746,89 € TTC
- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 8 000,00 €,
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour : 4 746,89 €.

#### **ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les modalités d'instruction et d'attribution de la dotation de soutien à l'investissement des communes. Il propose de présenter le projet de mise en accessibilité de la mairie.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Contact sera pris avec l'architecte pour l'élaboration du dossier.

#### **ISOLATION DU LOGEMENT DE MICHOTTE**

Un diagnostic de performance énergétique a été réalisé. Une réflexion s'engage ensuite sur les possibilités de financement d'éventuels travaux d'isolation.

Dans un premier temps, un devis sera demandé pour le remplacement de la VMC.

## **D2016-018 – MODIFICATION DES CHARGES LOCATIVES DU LOGEMENT COMMUNAL DU MOUTA**

Le Maire rappelle que ce loyer a des charges locatives pour un montant de 15,00 € par mois, à savoir : 8,00 € pour l'entretien de l'assainissement et 7,00 € pour le ramonage de la cheminée et du poêle.

Il informe le Conseil que le ramonage n'a été effectué ni en 2015 ni en 2016 car la locataire ne se chauffe pas au bois. Il propose donc l'annulation de la charge de 7,00 €/mois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de supprimer la charge liée au ramonage de la cheminée et du poêle à compter du mois de mai 2016.

## **COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS**

- **Conseil d'école** : le Maire rappelle qu'il a transmis par courriel à chaque conseiller le compte-rendu de la réunion du 17 mars.
- **SCOT** : le Maire fait part de la présentation de l'avancement de l'élaboration du Documents d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Le document a été transmis à l'ensemble des conseillers.
- **SIAEPA** : le Maire fait part du vote des budgets et des divers points abordés lors de la réunion du 7 avril dernier et notamment le projet de fusion des syndicats.
- **Commission communication** : le Maire informe l'assemblée qu'une newsletter va être réalisée pour une transmission interne (élus) et externe (habitants), tous les guides de prestations et activités de la CdC seront mis à jour.
- **Conseil communautaire** : le Maire fait part du vote des taux de l'année 2016 et du vote des budgets principalement.
- **Gens du voyage** : Christopher LATAPY fait part du vote du budget et du projet d'achat d'un terrain de "grands passage" avec les CdC du Réolais en Sud Gironde, du Bazadais et du Sud Gironde.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **SDEEG** : le Maire présente le devis relatif à la dépose du foyer lumineux situé en bordure du logement communal du Mouta. Il s'élève à la somme de 370 € TTC. Le Conseil municipal accepte le devis.
- **APE de Castets-en-Dorthe** : le Maire fait part des remerciements du Président pour la mise à disposition de la salle des fêtes pour la préparation du carnaval et le loto des familles.
- **Clôture** : un administré a été rappelé à l'ordre pour le déplacement de sa clôture en bordure de voie communale sans autorisation préalable. En effet, Monsieur le Maire rappelle l'obligation de dépôt en mairie d'une déclaration préalable et d'une autorisation de voirie pour des raisons de sécurité.
- **Convention annuelle d'utilisation de la salle des fêtes avec les associations** : le Maire propose d'établir une convention annuelle en début d'année avec chaque association avec fourniture de l'attestation d'assurance. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.
- **Zéro phyto** : le Maire propose d'engager une réflexion sur le zéro phyto dans les espaces publics et notamment du cimetière communal.
- **Élections présidentielles de 2017** : le Maire fait part de l'arrêté du Préfet qui a fixé les horaires du scrutin, à savoir de 8 heures à 19 heures. Il préviendra les conseillers dès que les dates seront fixées afin que chacun puisse prendre ses dispositions pour assurer les permanences de ces deux journées.
- **Marche rose** : Christopher LATAPY informe le conseil que la commune qui reçoit cette année est la commune d'Auros. Il rappelle qu'il avait inscrit la commune de Saint Loubert pour 2017 et précise qu'un partenariat pourra être effectué avec les communes voisines pour les frais liés à la manifestation. Le Maire souligne qu'un problème de sécurité va se poser au niveau du stationnement. Une discussion s'engage sur les problèmes liés à l'accueil de 800 personnes et 300 véhicules si l'on se base sur la marche rose de l'année passée à Coimères. Le Maire dit que cela ne lui semble guère possible car la commune ne possède pas les infrastructures suffisantes.
- **Influenza aviaire** : Bertrand MATHAT demande si tous les administrés doivent déclarer leurs volailles, même celui qui en a très peu. Le Maire répond que l'arrêté du Préfet concerne tout le monde et que des contrôles sont susceptibles d'être effectués.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h16.

## Réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit du mois de mai, à 9 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

**Etaient présents** : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Carole GUERIN, Christopher LATAPY, Richard MANO, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS.

**Absent excusé** : Bertrand MATHAT.

Madame Carole GUERIN a été élue secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR** :

- **Approbation du procès-verbal du 4 avril 2016**
- **Décision modificative au budget principal - Amortissements**
- **Schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde (SDCI) – Extension de périmètre de la Communauté de communes du Sud Gironde**
- **Convention relative à la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école de Castets-en-Dorthe**
- **Dotation de soutien à l'investissement des communes – Travaux d'accessibilité de la Mairie**
- **Irrigation – Étude audit diagnostic réalisé par l'ADHA 24**
- **Divers devis entretien bâtiments communaux**
- **Réseau pluvial au lieu-dit Brèze**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**
- **Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil municipal**

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 4 AVRIL 2016**

Le procès-verbal de la réunion du 4 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

### **2016-019 – DELIBÉRATION MODIFICATIVE N°1-2016 – BUDGET PRINCIPAL – AMORTISSEMENTS**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier le budget comme suit afin de régulariser les amortissements:

D 6064	-	10,43 €
D 6811	+	10,43 €
D21318	+	10,43 €
R 2802	+	10,43 €

Le Conseil Municipal approuve ces opérations à l'unanimité.

### **D2016-020 – DÉCISION DU CONSEIL SUR L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT PROJET DE PÉRIMÈTRE DE LA CDC DU SUD GIRONDE ÉTENDUE A HUIT COMMUNES DE LA CDC DES COTEAUX MACARIENS**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-43-1 ;

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde arrêté le 29 mars 2016, et notamment son article 7,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 avril 2016 portant projet d'extension du périmètre de la Communauté de communes du Sud Gironde aux communes de Saint-Macaire, Saint-Maixant, Le Pian-sur-Garonne, Verdélais, Semens, Saint-Germain-de-Grave, Saint-André-du-Bois, et Saint-Martial de la communauté de communes des Coteaux macariens,

Cet arrêté préfectoral a été notifié à la commune le 13 avril 2016.

Dès lors, la commune dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de cette notification pour se prononcer sur ce projet de fusion, sauf à ce que son avis soit réputé favorable.

À ce titre, Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le préfet ne pourra prononcer la fusion proposée, au plus tard le 31 décembre 2016, que dans la mesure où la moitié des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre de la fusion projetée représentant la moitié de la population totale concernée aurait délibéré favorablement sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion projetée. Une telle majorité devra nécessairement comporter l'accord du Conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

À défaut d'accord des communes exprimé dans les conditions de majorité précitées, le préfet pourra, éventuellement, passer outre le désaccord des communes en prononçant au plus tard le 31 décembre 2016, par arrêté motivé la fusion projetée après avis de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) de la Gironde.

Afin de rendre son avis, la CDCI disposera d'un mois à compter de sa saisine par le préfet et pourra dans ce cadre entendre les maires des communes intéressées à même d'éclairer sa délibération. Dans ce délai d'un mois, la CDCI pourra amender le périmètre de la fusion mise en œuvre par le préfet en adoptant un amendement à la majorité des deux tiers de ses membres.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, de se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, sur le projet d'extension du périmètre de la Communauté de communes du Sud Gironde aux communes de Saint-Macaire, Saint-Maixant, Le Pian-sur-Garonne, Verdélais, Semens, Saint-Germain-de-Grave, Saint-André-du-Bois, et Saint-Martial de la communauté de communes des Coteaux macariens, tel qu'arrêté par le préfet de la Gironde le 12 avril 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, se prononce pour le projet d'extension du périmètre de la Communauté de communes du Sud Gironde aux communes de Saint-Macaire, Saint-Maixant, Le Pian-sur-Garonne, Verdélais, Semens, Saint-Germain-de-Grave, Saint-André-du-Bois, et Saint-Martial de la communauté de communes des Coteaux macariens, tel qu'arrêté par le préfet de la Gironde le 12 avril 2016 ;

Le Conseil municipal autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### ***D2016-021 – CONVENTION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ÉCOLE DE CASTETS-EN-DORTHE***

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de convention avec la commune de Castets-en-Dorthe pour la participation de la commune de Saint-Loubert aux frais de fonctionnement scolaires pour l'année 2015-2016. La participation de la commune retenue est de 1.180,00 € par enfant fréquentant l'école.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de convention avec la commune de Castets-en-Dorthe et la participation de 1.180,00 € par enfant fréquentant l'école, autorise Monsieur le Maire à signer la Convention à intervenir.

#### ***D2016-022 – APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (Ad'AP)***

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la Loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu le Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) ;

Vu le Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu l'Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

Vu l'Arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation ;

Monsieur le Maire expose, qu'avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des ERP avait l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'ERP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements après le 1er janvier 2015, en toute sécurité juridique. L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Le diagnostic de l'accessibilité des ERP de la commune (réalisé le 17 septembre 2015) a montré que deux ERP, la mairie et l'église, n'étaient pas conformes au 31/12/2014 à la réglementation en vigueur en 2014. La salle des fêtes, bâtiment en conformité a fait l'objet d'une attestation d'accessibilité envoyée au préfet.

Une demande d'Ad'ap sur 9 ans a été déposée le 23 septembre 2015 et a été rejetée par les services préfectoraux. Il convient donc de déposer une demande modifiée qui programme les travaux sur 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP de la commune et autorise le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du préfet.

Le Maire fait part de sa rencontre avec Monsieur SAILLAN pour l'acquisition du terrain jouxtant le cimetière en ce qui concerne les travaux d'accessibilité de l'église. Il informe également le Conseil de l'obligation de saisir la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour une interrogation anticipée en raison de la situation de la parcelle dans une zone archéologique pour la réalisation de fouilles préventives.

**D2016-023 – FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES – TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE ET DE SES ABORDS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du fonds de soutien à l'investissement des communes pour l'année 2016.

Il propose de présenter le projet de mise en accessibilité de la Mairie et de ses abords qui s'élève à la somme de 25 000,00 € HT soit 30 000,00 € TTC.

Il demande ensuite au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à déposer la demande de fonds de soutien à l'investissement des communes au titre de la mise en accessibilité de la Mairie et de ses abords,
- décide de solliciter une subvention de 60 % d'un montant de 15 000,00 € au titre du fonds de soutien à l'investissement des communes,
- approuve le plan de financement ci-après :

Montant des travaux HT	:	25 000,00 €
Montant des travaux TTC	:	30 000,00 €
Fonds de soutien à l'investissement 60%	:	15 000,00 €
Autofinancement	:	15 000,00 €
Total	:	30 000,00 €

**IRRIGATION ÉTUDE AUDIT DIAGNOSTIC RÉALISÉ PAR L'ADHA 24**

Arnaud GARBAY fait part de la rencontre à la mairie de Saint-Loubert du Maire et des deux Adjointes de la commune, du bureau du SMAHBB, de Monsieur Patrick LABAYLE, responsable du réseau d'irrigation de Saint-Pierre de Mons et des représentants de l'ADHA 24 pour effectuer un point sur les possibilités de raccordement des stations de pompage.

L'Association Départementale d'Hydraulique Agricole de la Dordogne (ADHA 24) a proposé de réaliser une étude audit diagnostic pour ce raccordement afin de déterminer les aspects technique, juridique et financier relatifs au raccordement des stations.

Le calendrier suivant est proposé :

- 2016 : étude audit diagnostic du réseau d'irrigation de Saint Loubert
- 2016 : étude complémentaire sur le réseau de Saint Pierre de Mons (partie technique)
- 2016 : études juridiques et comptables conjointes entre les trois structures pour l'établissement d'hypothèses de fonctionnement et aider à la réflexion globale de l'aménagement du territoire.
- Novembre 2016 : restitution des différentes études
- Janvier 2017 : dépôt d'un dossier commun ou non (suivant les résultats des études) auprès du Conseil régional pour la réalisation des travaux en fin 2017.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal qu'une étude de type Audit Diagnostic soit réalisée sur le réseau communal d'irrigation de Saint Loubert, tel que cela a été présenté par l'ADHA24 dans le devis de réalisation.

**DIVERS DEVIS ENTRETIEN BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Le Maire présente les devis reçus en mairie :

- **Travaux dalles salle des fêtes** : devis pour la remise en place de la dalle et la pose d'un filet de protection anti-feuilles sur 10 mètres de Vincent LABREZE d'un montant de 192,00 € TTC. Le Conseil municipal accepte le devis mais souhaite que la pose du filet anti-feuilles soit réalisée sur la longueur totale de la dalle.
- **VMC du logement (chalet) de Michotte** : présentation des devis de CEMD : 1 489,26 € TTC et de Vincent COSSON : 1 210,00 € TTC. Monsieur Fabrice BOSQUET a été contacté, mais le devis n'a pas été reçu ce jour. La décision est reportée à la prochaine réunion.

**RESEAU PLUVIAL AU LIEU-DIT BREZE**

Le Maire rappelle la nécessité de réaliser un réseau pluvial en bordure des propriétés de Monsieur PAGOTTO, Madame MOULADE et Monsieur RICHARD au lieu-dit Brèze, Monsieur et Madame Richard MANO et Monsieur et Madame L'HIGUINEN au lieu-dit l'Église pour l'assainissement de leurs parcelles. Il présente le projet de convention établi pour formaliser la création de ce réseau.

Le Conseil municipal accepte le projet de convention.



## COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS

- **SMAHBB** : Carole GUERIN fait part du vote du budget.
- **Commission technique de la CdC**: Carole GUERIN fait part des discussions sur l'avenir du des ordures ménagères sur le territoire. Le SICTOM et l'USSGETOM vont être réuni, la compétence de la CdC sera donc transférée à ce nouveau syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle présente ensuite les projets de travaux du patrimoine bâti de la CdC, notamment des remaniements de toitures, des ravalements et de la mise en accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite.
- **Gens du voyage** : Christopher LATAPY – Présentation des démarches entreprises par le syndicat pour la création d'une aire de grand passage au niveau des trois CdC du Sud Gironde, du Bazadais et du Réolais en Sud Gironde.
- **Commission économie de la CdC** : Richard MANO – Présentation du GE33 du Sud Gironde qui vient de se créer. Ce groupement d'employeurs a pour but de répondre aux problématiques des entreprises sur l'emploi – Présentation du cluster SG MECA (aéronautique), le cluster est un regroupement de plusieurs entreprises dans le même domaine d'activité, son but est de mutualiser le savoir-faire – Réalisation d'un point sur la commercialisation du parc d'activités du Pays de Langon.
- **CdC – Culture – sous-commission musique** : Pierre DIENER – Point sur les manifestations à venir.
- **Commission finances de la CdC** : Pierre DIENER – Proposition de formations d'élus par l'Association des Maires de Gironde pour l'élaboration d'un pacte communautaire.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Miroir carrefour de la Mairie** : le Maire fait part de la demande de Monsieur PAGOTTO pour l'installation d'un miroir en face du stop bordant la Mairie pour des raisons de manque de visibilité. Il présente à cet effet le devis de la société SERI qui s'élève à la somme de 236,40 € TTC sans poteau, 335,64 € avec poteau. Une discussion s'engage. Le Conseil municipal accepte le devis à 5 voix pour, 1 abstention (Frédérique MONIER) et 2 voix contre (Isabelle DA ROS, Christopher LATAPY).
- **Élections 2017** : le Maire rappelle des dates des élections présidentielles et législatives qui auront lieu en 2017 pour la planification des permanences :
  - Présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017
  - Législatives : 11 et 18 juin 2017
- **Haies paysagères** : le Maire fait part d'une demande d'avis présentée par la société de chasse sur l'éventualité de replantation des haies qui existaient pour la protection du gibier. Il soumet la question aux conseillers. Une discussion s'engage. Le Conseil municipal, avant toute décision, souhaite qu'une réunion soit programmée sur le terrain pour formaliser les engagements des propriétaires, des exploitants agricoles et de la société de chasse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h02.

### **Réunion du Conseil Municipal du 11 juin 2016**

L'an deux mille seize, le onze du mois de juin, à 9 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

**Etaient présents** : Pierre DIENER, Arnaud GARBAY, Christopher LATAPY, Richard MANO, Frédérique MONIER, Bertrand MATHAT.

**Absents excusés** : Marc LABADIE (procuration à Pierre DIENER), Carole GUERIN, Isabelle DA ROS.  
Monsieur Richard MANO a été élu secrétaire de séance.

#### **ORDRE DU JOUR** :

- **Irrigation – Étude audit diagnostic réalisé par l'ADHA 24**

#### **D2016-024 – IRRIGATION – ÉTUDE AUDIT DIAGNOSTIC RÉALISÉE PAR L'ADHA 24**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'une étude de type Audit Diagnostic soit réalisée sur le réseau communal d'irrigation de Saint Loubert, tel que cela a été présenté par l'ADHA24 dans le devis de réalisation.

Monsieur le Maire propose que l'Agence de l'Eau Adour Garonne soit sollicitée à hauteur de 70% du montant total de l'étude sur le plan de financement suivant :

Montant total du plan d'action :	12 000 € HT
Montant finançable par l'AEAG 70% :	8 400 € HT
<b>Montant de l'autofinancement du réseau 30%:</b>	<b>3 600 € HT</b>

Le montant de l'autofinancement est de 3 600 € à la charge du réseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation de l'étude Audit Diagnostic sur le réseau d'irrigation, accepte de solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 70%, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer les documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h35.

## ***Réunion du Conseil Municipal du 28 juin 2016***

L'an deux mille seize, le vingt-huit du mois de juin, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

**Etaient présents** : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Carole GUERIN, Christopher LATAPY, Richard MANO, Frédérique MONIER, Bertrand MATHAT.

**Absente excusée** : Isabelle DA ROS.

Monsieur Marc LABADIE a été élu secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR** :

- **Approbation des procès-verbaux des 28 mai et 11 juin 2016**
- **Renouvellement contrat Maryse COLLE**
- **Travaux d'accessibilité**
- **Divers devis entretien bâtiments communaux**
- **Réseau pluvial au lieu-dit Brèze**
- **Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des JO d'été 2024**
- **Convocations sécurisées**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**
- **Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil municipal**

### **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 28 MAI ET 11 JUIN 2016**

Les procès-verbaux n'ayant pas été reçus par les conseillers, ils seront votés lors de la prochaine réunion.

### **RENOUVELLEMENT CONTRAT MARYSE COLLE**

Le Maire informe le Conseil municipal de la date de fin de contrat de Madame Maryse COLLE, à savoir le 14 juillet 2016, il propose à l'assemblée de renouveler le contrat.

Le Conseil municipal accepte le renouvellement à l'unanimité.

### **TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE**

Le Maire fait le compte-rendu de sa rencontre avec le Sous-préfet pour le dépôt du dossier de demande d'agenda d'accessibilité programmée réactualisée et donne lecture du courrier adressé au Préfet.

- **D2016-025 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE ET DE SES ABORDS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2016.

Il propose de présenter le projet de mise en accessibilité de la Mairie et de ses abords qui s'élève à la somme de 25 000,00 € HT soit 30 000,00 € TTC.

Il demande ensuite au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer la demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre de la mise en accessibilité de la Mairie et de ses abords, décide de solliciter une subvention de 35 % d'un montant de 8 750,00 €, approuve le plan de financement provisoire ci-après :

Montant des travaux HT	:	25 000,00 €
Montant des travaux TTC	:	30 000,00 €
DETR 35%	:	8 750,00 €
Autofinancement	:	21 250,00 €
Total	:	30 000,00 €

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET RESERVE PARLEMENTAIRE**

Le Conseil municipal autorise le Maire à entamer des démarches auprès du Conseil départemental et du député pour le financement du projet.

**DIVERS TRAVAUX D'ENTRETIEN BÂTIMENTS COMMUNAUX**

- **Logement du Mouta** : le cumulus du logement s'est percé. L'intervention a été réalisée par l'entreprise CEMD. À ce jour seule la main d'œuvre a été facturée, il est souhaitable de contacter l'entreprise DARRIET qui avait fait l'installation pour la prise en garantie.
- **Logement de Michotte – Chalet** : problème de fuite au niveau de l'arrivée d'eau du logement, la réparation a été effectuée par l'entreprise CEMD. Le locataire a fait déplacer le robinet extérieur par l'entreprise sans demande au préalable à la mairie, ces travaux supplémentaires seront à la charge du locataire.
- **Dalle salle des fêtes** : le Maire présente le devis actualisé réalisé par Vincent LABREZE, il s'élève à la somme de 550,20 € TTC. Le Conseil municipal accepte le devis à l'unanimité.
- **Débroussailleuse** : le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de remplacer la débroussailleuse, le montant des réparations s'élèverait à plus de 300 €. Le devis pour une débroussailleuse neuve d'un modèle supérieur est de 716,57 € TTC. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

○ **2016-026 – Délibération modificative n°2-2016 – Budget Principal – Acquisition débroussailleuse :**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier le budget comme suit afin de régulariser l'acquisition de la débroussailleuse :

D 60632	-	689,00 €
D 023	+	689,00 €
R 021	+	689,00 €
D 2158 - 45	+	689,00 €

Le Conseil Municipal approuve ces opérations à l'unanimité.

- **Logement Michotte – Chalet – VMC** : le Maire présente le devis de l'entreprise Fabrice BOSQUET, il s'élève à la somme de 1 840,30 € TTC. Le devis de l'entreprise Vincent COSSON présenté lors de la dernière réunion est toujours en attente d'actualisation.

**RÉSEAU PLUVIAL AU LIEU-DIT BREZE**

Le Maire fait présente les divers courriels échangés avec Monsieur Christophe LUSSAC et le courriel de l'agent de la Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques de la DDTM de la Gironde concernant le problème d'infiltration d'eau sur le terrain de M. LUSSAC.

Il fait part ensuite de l'état d'avancement du dossier, à savoir que les conventions avec les propriétaires riverains pour la création du réseau pluvial viennent d'être signées et que le technicien du SIAEPA a répondu que les travaux seraient réalisés courant octobre 2016.

**D2016-027 – MOTION DE SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ÉTÉ de 2024**

Le Conseil municipal,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Saint Loubert est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au-delà de la ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;  
Considérant que la commune de Saint Loubert souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet ;

Après en avoir délibéré :

Article unique – Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

#### **D2016-028 – DÉMATÉRIALISATION DES CONVOCATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire explique que les modalités de la convocation des conseillers municipaux sont fixées par l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales, la convocation du Conseil municipal est "*faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée aux conseillers municipaux par écrit et à domicile*".

Signée par le Maire, cette convocation doit être adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion dans les communes de moins de 3 500 habitants.

La loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales a assoupli le dispositif en permettant que cette convocation soit adressée "sous quelque forme que ce soit", en vue notamment de promouvoir la dématérialisation des échanges au sein des collectivités locales".

Les règles relatives à l'information des élus locaux sur les affaires qui sont soumises à délibération de leurs assemblées sont différentes selon les collectivités territoriales, tout comme les possibilités offertes en matière de dématérialisation des convocations.

Le principe demeure : les documents doivent être adressés au domicile des conseillers, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse, telle qu'une adresse internet.

Dans tous les cas, les modalités de la convocation reposent sur un choix du conseiller lui-même.

En tout état de cause, il est indispensable d'avoir recours à la signature électronique afin de faire signer numériquement la convocation par le maire, garantir l'intégrité de l'écrit et le lien entre l'acte signé et son auteur.

Compte tenu des démarches de la collectivité entreprises en vue de la dématérialisation (actes administratifs, pièces comptables, documents budgétaires), il est proposé d'adresser les convocations aux séances du Conseil municipal par voie électronique aux conseillers qui le souhaitent.

Les conseillers municipaux intéressés par la démarche devront communiquer une adresse internet valide.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la dématérialisation des convocations aux séances du Conseil municipal. Cette procédure ne concernera que les conseillers qui souhaitent recevoir les convocations par voie électronique.

#### **COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS**

- **Conseil d'école** : Marc LABADIE présente la future équipe enseignante, les effectifs pour la rentrée 2016, les sorties scolaires réalisées, les travaux et achats à venir.
- **ADAV 33 (Association Départemental des Amis des Voyageurs)** : Christopher LATAPY fait le compte-rendu de la réunion qui rassemblait les partenaires sociaux du secteur. Il présente ensuite la synthèse d'un questionnaire qui avait été adressé aux usagers de la structure pour cibler leurs attentes et leurs besoins.
- **Association pour la restauration et la sauvegarde de l'église** : Christopher LATAPY, Président, confirme la participation financière de l'association à la restauration des tableaux de l'église. Il présente ensuite les projets de travaux et de manifestations envisagés pour les mois à venir.
- **SISS** : Richard MANO présente principalement les tarifs des transports scolaires qui vont être appliqués à la rentrée 2016.
- **Communauté de communes – Autorisation des Droits du Sol** : Bertrand MATHAT rappelle la création du service ADS de la CdC du Sud Gironde pour les communes qui ont un PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou un POS (Plan d'Occupation des Sols). Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communes qui ont une carte communale basculeront de l'instruction par les services de l'État au service de la CdC si elles en font le choix. Désormais les actes ne seront plus gratuits, il présente à cet effet la fourchette des coûts des actes à la charge des communes, à savoir : 173 € pour un permis d'aménager, 29 € pour un certificat d'urbanisme de type a. Cette nouvelle charge ne devra pas être facturée aux pétitionnaires. La commune de Saint Loubert est concernée par cette directive, une convention pour la mise en place de ce service devra être signée rapidement.
- **SIAEPA** : Pierre DIENER rappelle aux conseillers qu'il leur a adressé les rapports de l'année 2015 et le compte-rendu de la réunion du comité syndical du 21 juin 2016.

- **Réunion du bureau de la CdC** : Pierre DIENER fait principalement part de la présentation de la directrice de la SPL (Société Publique Locale) qui sera chargée de la commercialisation des lots des zones d'activités des 3 CdC du Bazadais, Sud Gironde et Captieux et de l'accompagnement des entreprises. Le projet de lancer une OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitant) est à l'étude sur le secteur de la CdC du Sud Gironde.
- **SCOT** : Pierre DIENER informe les conseillers de la réunion présentant l'état d'avancement de l'élaboration du DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs).

#### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes)** : Le Maire informe le Conseil municipal de l'attribution de 5 697 € suivant répartition de droit commun.
- **Litige carrelage salle des fêtes** : une nouvelle expertise sera effectuée le 14 septembre 2016.
- **Miroir carrefour de la Mairie** : le miroir a été commandé.
- **Bulletin municipal** : la sortie du prochain bulletin est prévue pour fin juillet. Le Maire demande à chacun de se mobiliser pour lui fournir des informations à faire paraître.
- **Marche rose** : elle aura lieu le dimanche 9 octobre 2016 à Auros.
- **Réseau internet** : Marc LABADIE fait part de l'information qu'il avait faite à Monsieur Jean-Luc GLEYZE, conseiller départemental, concernant les difficultés rencontrées au niveau du débit internet sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.



Une jeune chouette chevêche.

# Saint-Loubert l'une des plus petites communes de France a inauguré un magnifique réseau d'irrigation rurale

*SUD-OUEST DU 10/5/1965*



M. Jacques Méry, assisté de MM. Brun et Barrière, coupe le ruban symbolique. — Les personnalités visitent les installations de pompage. — Le sous-préfet, assisté de M. J. Brana, maire de Saint-Loubert, déclenche la minuterie.

(Photos « Sud-Ouest ».)

**S**AMEDI après-midi, un tout petit village de France : Saint-Loubert, minuscule commune de 129 habitants, répartis sur 195 hectares d'une terre riche et fertile, situés en Langonnais sur la rive gauche de la Garonne, a connu un moment historique, dont les échos en manqueront pas d'attirer et de retenir toute l'attention du monde rural.

**A** 16 heures, M. Jacques Méry, sous-préfet de l'arrondissement de Langon, représentant le préfet de la Gironde, assisté de M. Raymond Brun, sénateur, président du Conseil général; de M. Robert Barrière, député; de MM. Jean-Louis Langlois, Tach et Paule, conseillers généraux; de M. J. Brana, maire de Saint-Loubert; de M. Douence, maire de Castets-en-Dorthe; de M. Pierre Lagorge, maire de Langon; MM. Robert Vouin et Mercier, conseillers municipaux; M. Labayle, maire de Saint-Pierre-de-Mons, et de nombreux maires du canton, a présidé la cérémonie d'inauguration de la station de pompage et du réseau d'irrigation de la commune.

## Grandes eaux dans une région où il n'y en avait pas

En présence de M. de la Bourdonnaye, ingénieur en chef du Génie rural; de MM. Ganteil et Rousseau, ingénieurs; de M. Courreau, président, national de la C.G.A., président de la Chambre d'agriculture de la Gironde; de M. Seuve, président départemental F.D.S.E.A.; de M. Lacoste, président départemental du Syndicat des planteurs de tabac; M. Cazemajou, président; de la Fédération Bazadaise; de M. Guillot de Suduiraut, président du C.E.T.A.; de M. R. Castaing, président du

G.V.A., adjoint au maire de Saint-Loubert; de M. Sarrazin, directeur de la culture du tabac; MM. Bernot et Seguin, inspecteurs;

M. Ganteil, directeur départemental des S.A.F.E.R.; M. Renaud, ingénieur agricole; M. Cordeau, représentant le directeur du Centre de gestion; M. Saintespes, membre de la Chambre d'agriculture; M. Brisson, percepteur-receveur du canton de Langon; M. Bru, conseiller agricole; MM. Devillers et Billard, chefs d'exploitation de la Société fermière S.O.G.E.D.O., le représentant du gouvernement a coupé le ruban tricolore qui barrait symboliquement l'entrée de la station de pompage et de compression, construite près du pont routier de Castets-en-Dorthe, en bordure de la Garonne.

Le sous-préfet, accompagné des personnalités, a visité les installations, puis il a déclenché le système de mise en route, inaugurant officiellement la mise en service d'un des tout premiers réseaux communaux d'irrigation par aspersion de France.

Ce seul geste a fait jaillir les grandes eaux sur le territoire de la commune, tout en mettant l'espoir au cœur de tous les cultivateurs du cru.

A 17 heures, un vin d'honneur servi près de la mairie a été marqué par plusieurs allocutions. Nous donnerons un résumé de cette manifestation dans notre prochaine édition.

## 30/6/64 SAINT-LOUBERT

PREFECTURE DE LA GIRONDE

### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Enquête concernant la participation des propriétaires intéressés de la commune de Saint-Loubert aux dépenses de construction et d'exploitation d'un réseau d'irrigation

LE PREFET DE LA REGION D'AQUITAINE  
PREFET DE LA GIRONDE  
Commandeur de la Légion d'honneur,

Vu l'article 176 du Code rural modifié par la loi n. 63-233 du 7 mars 1963, relative à la réalisation de certains travaux d'équipement rural, notamment en matière d'hydraulique;

Vu la délibération du Conseil municipal de SAINT-LOUBERT, en date du 30 avril 1964, demandant la participation des propriétaires intéressés de la commune aux dépenses de construction et d'exploitation du réseau d'irrigation;

Vu le dossier constitué en application des dispositions de l'article 2 du décret n. 59-936 du 31 juillet 1959;

Vu le décret-loi du 30 octobre 1931 et ses décrets d'application des 2 juin et 18 juin 1936 provisoirement applicables,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le dossier ci-dessus visé sera soumis à l'enquête préalable prévue à l'article 2 du décret du 31 juillet 1959.

En conséquence, le dossier restera déposé à la mairie de la commune, pendant vingt jours entiers et consécutifs, du 25 juin au 14 juillet inclus, où les propriétaires ou tous autres intéressés pourront en prendre connaissance, dimanches et jours fériés exceptés, durant les heures d'ouverture des bureaux et consigner, s'il y a lieu, leurs déclarations sur leurs participations aux dépenses sur un registre ouvert à cet effet, sur feuil-

lets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur.

En outre, à l'expiration de l'enquête et durant trois jours, soit les 15, 16 et 17 juillet 1964, M. Grisez, à Cenon, désigné comme commissaire-enquêteur, recevra également à la mairie les observations qui pourraient être formulées.

ART. 2. — Préalablement, à l'ouverture de l'enquête, le présent arrêté sera publié par voie d'affiches, tant à l'emplacement réservé à cet effet à la mairie, qu'à un autre endroit apparent et fréquenté du public et tout autre procédé en usage.

Il sera en outre inséré en caractère apparents dans un des journaux publiés dans le département.

Il sera justifié de l'accomplissement de ces formalités par un certificat du maire.

ART. 3. — Après avoir clos et signé le registre d'enquête, le commissaire-enquêteur transmettra directement le dossier à la préfecture, avec son avis motivé et avec les autres pièces de l'instruction qui ont servi de base à l'enquête.

ART. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Sous-Préfet de Langon, au maire de la commune chargée d'en assurer l'exécution ainsi qu'au commissaire-enquêteur.

Fait à Bordeaux, le 18 juin 1964.

Pour le préfet,  
le secrétaire général :  
Jean RELLER.

Pour ampliation,  
l'Attaché, chef du 1er bureau.

# LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi :

**FAITES  
VERIFIER  
ET ENTRETENIR**  
avant chaque hiver  
vos installations  
de chauffage, eau chaude,  
ventilation...



**RESPECTEZ**  
le mode d'emploi  
des appareils à combustion  
(chauffages d'appoint,  
groupes électrogènes,  
appareils à gaz...)



**AÉREZ**  
au moins  
10 minutes  
par jour



Le monoxyde de carbone est un gaz **toxique**,  
**invisible**, **inodore**, **non-irritant**... et **mortel**.



À partir  
du 1<sup>er</sup> juin  
2016

Possibilité d'inscrire  
sur la liste d'opposition  
au démarchage  
téléphonique  
ses numéros fixes  
et/ou mobiles.

via le site  
**Bloctel.gouv.fr**



Les professionnels  
du démarchage  
téléphonique commercial  
ne pourront plus m'appeler  
sous peine d'amende\*.  
Ils devront s'assurer auprès  
d'Opposetel\*\* que leurs  
fichiers clients ne contiennent  
pas mon numéro.

Je reçois un récépissé qui précise :

- l'inscription pour 3 ans
- la date à partir de laquelle  
elle sera effective (30 jours max.  
après la délivrance du récépissé).



\*jusqu'à 75 000€. \*\*société gestionnaire de la liste Bloctel.  
Source : Secrétariat d'État au Commerce

VISACTU

## QU'EST-CE QUE BLOCTEL ?

Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire **gratuitement** afin de **ne plus être démarché téléphoniquement** par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

La loi précise qu'il est interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, à l'exception des cas énumérés par la loi. En particulier, vous pourrez toujours être appelé dans les cas suivants :

- Par les professionnels chez qui vous avez un contrat en cours
- Pour des appels de prospection en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines
- Pour des motifs qui ne concernent pas la vente de biens ou de services tels que :
  - Les appels émanant d'un service public



- Les appels émanant d'instituts d'études et de sondage
- Les appels émanant d'associations à but non lucratif
- Si vous avez communiqué de manière libre et non équivoque votre numéro afin d'être rappelé

## **Comment cela fonctionne-t-il ?**

Depuis le 1er juin 2016, tout consommateur peut s'inscrire gratuitement sur cette liste sur le site [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr). Il recevra par e-mail une confirmation d'inscription sous 48 heures. Il convient que le consommateur **vérifie que le message est bien arrivé dans sa boîte mail** et si nécessaire, qu'il regarde dans les **spams** (indésirables). En effet, l'inscription ne sera prise en compte que lorsque le consommateur aura **cliqué sur le lien hypertexte** qui sera présent dans ce courriel.

Le consommateur sera alors **protégé** contre la prospection téléphonique dans un délai maximum de **30 jours après la confirmation de son inscription** qui lui sera envoyée par email. Il aura alors accès à son espace personnel en ligne qui lui permettra de gérer son compte.

## **A quoi sert votre espace personnel ?**

Votre espace personnel est accessible uniquement avec votre login (courriel ou numéro d'adhérent) et votre mot de passe. Il vous permet de **consulter ou modifier vos données** et de rajouter, s'il y a lieu, un autre numéro de téléphone sur la liste d'opposition. C'est également à partir de votre espace personnel que vous pourrez nous **signaler un appel abusif** (réclamation).

### **LES BONNES RECETTES DE TATIE CAROLE**

#### *Suggestion de mise en bouche pour un apéritif dînatoire*

#### COOKIES A LA TOMATE ET AU CHORIZO

Pour 20 cookies

- 40g de tomates séchées
- 60g de chorizo
- 150g de farine
- 2 c à café de levure
- 30 ml de poudre d'amandes
- 70g de parmesan
- 80g de beurre fondu
- 2 œufs
- 30 ml d'origan séché et herbes de Provence

Découper les tomates et le chorizo en petits dés. Mélanger la farine avec la levure, la poudre d'amandes et le parmesan. Ajouter le beurre fondu, les œufs et les herbes. Incorporer les dés de tomates et de chorizo.

Sur une plaque de cuisson, réaliser des petits tas puis enfourner au niveau le plus bas du four th7 (210 °) pendant 12 à 14 minutes.

Possibilité de les congeler une fois cuits.

## DU CÔTÉ DES SPORTIFS...LA RUBRIQUE DE TONTON RICHARD

Quelques résultats des Lupertiens en 2016:

- Antony JOLLES : Course à pied ST PEY – Langon : 3° en benjamins.  
Raisin d'or Sauternes 5 km : 3<sup>ème</sup> sur 26.
- Léa JOLLES : Demi-finale du championnat de France de judo à Limoges : 1<sup>ère</sup>.  
Championnat de France cadette (-44 Kg) de judo à Clermont-Ferrand : 9<sup>ème</sup> (voir article).
- Guillaume JOLLES : Course à pied semi-marathon Bazas – Langon 21 Kms : 54<sup>ème</sup> en 1h25.  
Course à pied Trail des Kagouilles à st M. de Lapujade 12 Kms : 2<sup>ème</sup> en 55'.  
Raisin d'or Sauternes 33 km : 15<sup>ème</sup> sur 130 en 2h36.
- Carole GUERIN : Course à pied La Martillacaise : 54<sup>ème</sup> en 38'39.  
Raisin d'or Sauternes 12 km : 317<sup>ème</sup> sur 600 en 1h14.
- Didier JAUTARD : Course à pied Les Valentins en Sauternais : 71<sup>ème</sup> en 52'26.  
Course à pied Bazas – Langon : 195<sup>ème</sup> en 1h47'41.
- Damien LUCBERT : Course à pied 23/01/2016 Trail d'Hostens nocturne 12 Kms 19<sup>ème</sup>  
Course à pied 24/01/2016 Trail d'Hostens 18 Kms 17<sup>ème</sup>  
Course à pied 13/03/2016 Marathon de Barcelone 42.195 Kms 5883<sup>ème</sup> sur 21000.  
Raid 07/05/2016 Raid du Ciron en duo : 12<sup>ème</sup> en 3h08  
Vétathlon 28/05/2016 Vétathlon de Preignac en duo : 3<sup>ème</sup>
- Laëtitia LUCBERT : Course à pied 14/02/16 Course des Valentins à Fargues en duo : 53<sup>ème</sup>
- Ninon MANO : Gymnastique Finale championnat de Gironde à Mérignac 4<sup>ème</sup> en individuelle Championne de Gironde en Equipe  
Gymnastique : ½ Finale Championnat d'Aquitaine à Boulazac : 2<sup>ème</sup> en individuelle, 2<sup>ème</sup> en équipe  
Gymnastique : Finale Championnat d'Aquitaine à Mérignac : 3<sup>ème</sup> en individuelle Championne d'aquitaine en équipe
- Richard MANO : Course à pied semi-marathon Bazas – Langon 21 Kms : 106<sup>ème</sup> en 1h29  
Course à pied Trail des Kagouilles à st M. de Lapujade 12 Kms : 16<sup>ème</sup> en 1h03.  
Course à pied Marathon de Bordeaux 42.195 Kms : 372<sup>ème</sup> sur 2494 en 3h32.  
Raid 07/05/2016 Raid du Ciron en duo : 20<sup>ème</sup> en 3h17  
Raid 19/03/2016 Raid du Ciron en duo : 6<sup>ème</sup> en 2h40  
Raisin d'or Sauternes 33 km : 54<sup>ème</sup> sur 130 en 2h51.
- Yann TOUTAIN Il a gagné de nombreuses épreuves cyclistes cette année, dont un championnat de France.  
Voir les articles de Sud Ouest et du Républicain aux pages suivantes.

Vos résultats sportifs peuvent être communiqués à Richard MANO :

Tél. : 06 79 71 51 46

richard.mano@wanadoo.fr



# CYCLISME CHAMPIONNAT DE FCE SUR ROUTE UFOLEP Yann Toutain s'adjuge le titre national

**ROCHECHOUART**  
Treize coureurs sud-girondins participaient aux épreuves nationales en Limousin. Ils s'y sont illustrés

**D**u 15 au 17 juillet se déroulaient les championnats nationaux sur route Ufolep à Rochechouart dans le Limousin. Treize de nos coureurs sud-girondins y ont participé.

Le circuit était dur, aux dires des coureurs. En effet une première bosse dès le troisième kilomètre (6 %) mais qui se montait grand plateau annonçait déjà la couleur. Ensuite une descente avec un virage à angle droit dangereux permettait de reprendre son souffle pour attaquer la principale difficulté: la côte à 400 m de l'arrivée. Une côte à 17 % dont les meilleurs coureurs utilisaient le braquet de 39-31 (pour les connaisseurs).



Yann Toutain, champion national sur route 2016. PHOTO V.L.

## Il s'échappe

Le Sud-Gironde était à l'honneur dans la catégorie des 30/39 ans. Yann Toutain (UC Martillac) remporte le titre de champion national sur route Ufolep-2016 dans cette catégorie. Les 124 coureurs se sont élancés pour 90 km de course et jusqu'à deux tours de la fin, le peloton est resté groupé. Mais c'était sans compter sur le Sud-Girondin Yann Toutain. À l'issue du 8<sup>e</sup> tour, il décidait de s'échapper, allant jusqu'à creuser un écart de plus de 1 minute 30. L'équipe de Gironde des 30/39 ans, forte de coureurs qui ont eu d'excellents résultats en cette saison, remporte le titre national par équipe 2016 avec Yann Toutain et son coéquipier Christophe Le Morvan (UC Martillac), et Julien

## Classement des Sud-Girondins

(US Villenave).  
**30/39 ANS.** 1. Yann Toutain (UC Martillac), 46', Christophe Le Morvan (UC Martillac).  
**50/59 ANS.** 47. Bernard Cardoit (Guidon Macarien).  
**PLUS DE 60 ANS.** 22. Jean-Marie Villenave (La Roue Cadaujacaise).

lien Lacourt et Frédéric Boucher (St Sulpice et Carneyrac).

### Face aux meilleurs

Dans les autres catégories, cela a été plus difficile. Le circuit exigeant, la chaleur et le vent défavorable ont eu

raison des autres Sud-Girondins. Tous ont terminé leur épreuve cycliste, selon leur âge, et gardent un excellent souvenir de cette épreuve où les meilleurs coureurs français Ufolep étaient réunis.  
**Virginie Labbe**

## « Le circuit était très dur »

« Sud Ouest » Comment avez-vous trouvé le circuit ?

**Yann Toutain** Très dur ! La chaleur, le dénivelé et le vent ont rendu ce circuit exigeant. Mais il me convenait, j'aime quand rien n'est facile !

Comment envisagez-vous le reste de la saison, peut-être un peu de repos ?

Non, je vais terminer la saison sur route en Ufolep jusqu'à fin septembre ? Ensuite je vais m'octroyer une pause car je ne fais pas, voir peu, de cyclo-cross, je vais continuer mes sorties habituelles.

Vous avez un choix à faire pour la saison prochaine : Ufolep ou Fédération française de cyclisme (FFC) ? Oui, mais comme j'ai terminé 4<sup>e</sup>, le week-end dernier, à Puydesseaux

(40), en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> catégories FFC, le choix ne s'impose plus. Avec deux victoires en FFC et de nombreuses places, je vais monter en 3<sup>e</sup> catégorie FFC et je ne pourrais plus courir en Ufolep, je vais donc lever le pied, faire du vélo pour le plaisir, participer aux belles épreuves sur route FFC comme le Tour de la Communauté de communes de Langon ou le grand prix Lucien-Fouchy. Je voudrais aussi faire les plus belles sportives que le Grand Sud-Ouest nous offre. Ensuite je me préparerai pour la saison 2018 car quand je vais rejoindre l'Ufolep, je serais en 40/49 ans et le niveau est plus élevé.

En attendant, je savoure ce titre de champion national sur route Ufolep 2016. Je suis très heureux car c'est le reflet d'une saison où la forme et les résultats étaient là !

■ SAINT-LOUBERT

# CYCLISME. Yann Toutain est champion de France UFOLEP

A 39 ans Yann Toutain est devenu champion de France sur route UFOLEP dans la catégorie des 30/39 ans.

Le pensionnaire de l'UC de Martillac a signé une belle victoire à Rochechouart où 124 coureurs avaient pris le départ de cette épreuve. « Je me sens bien cette saison et ce circuit du Limousin de sept fois 13km me convenait bien », explique le Lupertien, à l'aise dans ce profil de course fait de bosses, de virages à angle droit et d'une montée à 17 % à 400 mètres de l'arrivée suivie de 400 mètres de faux plat.

« Le niveau UFOLEP est un très bon niveau »

« Je sentais que je pouvais le faire et à la fin du 5<sup>e</sup> tour j'ai tenté ma chance pour l'emporter avec près de deux minutes d'avance sur le peloton. »

Trois entraînements de 3h par semaine sur les routes du Sud-Gironde. « Un plaisir quand on se sent en forme » au dire du Lupertien qui apprécie ce village où il a posé ses valises en 2013.

## Aux côtés de Fédriço

Avec un BCP de mécanique et vente de vélos, il travaille dans sa spécialité avant de rejoindre



Yann Toutain savoure son titre en famille à Saint-Loubert.

l'UFOLEP en 2004 pour plus de flexibilité sur les engagements et plus de choix sur les courses.

« Et si un abîme sépare les deux cyclismes, le niveau UFOLEP est un très bon niveau », dit-il.

Pour rester dans cette dernière le Lupertien va lever le pied et rentrer dans la catégorie des 40/49 ans, difficile à croire : il fait tellement jeune ! En attendant il savoure son titre...

Maryse Lacoste

**Pro ou pas ?**  
Il reste trois ans dans cette catégorie et garde de bons souvenirs comme sa participation en équipe de France junior au Canada et une victoire sur un national junior à Cognac : en 2000, victoire sur le prix Fouchy, 2<sup>e</sup> du prix Magni et des questionnements sur son avenir professionnel : pro ou pas ? « C'est compliqué de franchir le pas, j'y ai un peu pensé... »

Une opération du dos plus tard, le Sud-Girondin rejoins

la Poste dans les années 2000 ; il est facteur à Sainte-Croix-du-Mont.

C'est au Vélo-Club Langonnais que Yann débute sa carrière en cadet, passe une année au Bouscat, puis rejoint Marmande où Pierrick Fédriço est licencié. Ce dernier devient en 1998 champion d'Aquitaine en élite et Yann Toutain se classe 8<sup>e</sup>. « Un statut qui demande beaucoup d'entraînements et on ne peut pas vivre de ça », reconnaît le coureur.



Le vainqueur, Yann Toutain, sociétaire de l'UC Martillac. PHOTO V.L.

## Yann Toutain gagne à La Brède

LA BRÈDE Avec cette victoire, le coureur de l'UC Martillac termine une saison plutôt réussie

animaient cette course, avec notamment le champion national Yann Toutain (UC Martillac). Dans chaque échappée, un Macarien était présent. La dernière tentative au 10<sup>e</sup> tour est allée au bout. Parmi les cinq hommes de ce groupe, on retrouvait Yann Toutain (UC Martillac) et Nicolas Guiraudon (Guidon Macarien). Avant le dernier tour, dans la bosse, Yann Toutain s'envolait vers une épreuve qu'il affectionne particulièrement : une arrivée en solo. Il a remporté la course. Le meilleur sprinteur est Alexander Jason (Miraumont).

**Gardem au sprint**  
« C'est super de finir la saison sur une victoire. J'arrête de courir dès ce samedi pour me reposer en famille, je vais faire un peu de VTT cet hiver, mais pas de cyclo-cross. Ce n'est pas pour moi ! Ensuite, je vais me préparer pour la saison prochaine et participer aux plus belles épreuves cyclo-touristes que le Grand Sud-Ouest nous propose », commente Yann Toutain.

En 3<sup>e</sup> catégorie, le peloton est resté longtemps groupé. Mais au 6<sup>e</sup> tour sur 11, trois hommes se sont extirpés du peloton, avec notamment le Macarien Denis Bataille. Au dernier tour, ils ont été rejoints par deux hommes venus en contre. Au sprint, Aurélien Gardem (Blanquefort) s'est adjugé le Prix de la municipalité de La Brède. Le meilleur sprinteur est Laurent Fellet (EC Sainte-Bazelle).

**Toutain en solitaire**  
À 15 h 30, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> catégories ont pris le départ. Les coureurs de 1<sup>re</sup> catégorie, partis pour 13 tours de circuit, ont vécu une course animée. Les cinq coureurs du Guidon Macarien

Virginie Labbe

CYCLISME NATIONAL  
CONTRE-LA-MONTRE UFOLEP

# Yann Toutain en bronze

ORGÈRES-EN-BEAUCE (28) Petite  
déception pour les coureurs girondins



Yann Toutain. PHOTO V.L.

Ce week-end était synonyme de championnat national du contre-la-montre UFOlep. Cette épreuve avait lieu à Orgères-en-Beauce (28), pour toutes les catégories d'âge. L'Ufolep Gironde avait sélectionné un seul coureur du Sud-Gironde, à savoir le champion national sur route 2016, Yann Toutain, licencié à l'UC Martillac. Engagé sur le contre-la-montre individuel, samedi, il a terminé sur la 3<sup>e</sup> marche du podium.

« Le circuit était vallonné, très difficile et surtout avec un vent défavorable dans les derniers kilomètres. Normalement, il aurait dû m'avantager par sa difficulté mais le vent a eu gain de cause sur ma vélocité. Tout à l'égalité de temps avec le premier, j'ai malheureusement trop puisé dans mes ressources sur la der-

nière partie du circuit dont la route ne rendait pas, je finis à 32 secondes du premier. Mes coéquipiers pour le contre-la-montre par équipe ont fait eux aussi d'excellents résultats. Loïc Lepoutre termine second et Sébastien Arbez à la quatrième place. Cela semblait de bon augure pour notre contre-la-montre du lendemain », commente le coureur de l'UCM.

### « Une chouette expérience »

Dimanche matin, le trio s'est élancé sur ce même circuit avec pour ambition de ramener le titre. Tous les trois, connus pour leur vélocité et rapidité, faisaient partie des favoris. Mais c'est à la quatrième place qu'ils terminent ce week-end de championnats.

« On avait le niveau pour monter sur le podium. Peut-être a-t-on pris des relais trop courts, ou avons-nous laissé des plumes au contre-la-montre de la veille ! Toujours est-il que l'on rentre avec une certaine déception. Heureusement, la deuxième équipe de Gironde, avec notamment Julien Lacourt (vainqueur à Cadaujac, il y a un 15 jours), termine troisième.

C'était en tout cas une chouette expérience », confie Yann Toutain. Ces coureurs participeront dimanche au Prix de la municipalité de Barsac, organisé par le VC Barsac.

V.L.

CYCLISME FFC 3<sup>e</sup> CATÉGORIE, PC OPEN ET FÉMININES

# Yann Toutain vainqueur

IL A DIT

Yann Toutain  
(UC MARTILLAC)

« Super, que du bonheur ! Le circuit est usant mais très beau. J'ai tenté le tout pour le tout en haut de la bosse. J'ai fait le dernier tour à fond et je suis revenu sur le groupe des échappés. J'ai lancé le sprint ne pensant qu'à franchir la ligne. Maintenant, je vais préparer les Championnats de France Ufolep sur route qui ont lieu les 16 et 17 juillet prochains à Rochecourvaux. »



Victoire de Yann Toutain (UC Martillac) au sprint.

PHOTO V.L.

## LE CLASSEMENT

1. Yann Toutain (UC Martillac), 2. Damien Zanchettin (UC Martillac), 3. Paul Vanmeringhem (VTT Gauriac), 4. Fabien Saint-Sever (Stade Montois cyclisme), 5. Jean-Luc Bésaron (VC Ayguemorte), 6. Axel Vogel (Vélo Club Pays de Langon), 7. Cyril Fontagne (SA Mussidan), 8. Romain Clément (Vélo Club Bazas Bernos Beaulac), 9. Kevin Larcade (SC Peyrehorade), 10. Quentin Zédrin (UC La Rochefoucault).

1<sup>er</sup> PC et meilleur sprinteur: Axel Vogel (VCP),  
1<sup>er</sup> Féminine: Gaëlle Carrier - Poireau (CC Périgues, Dordogne).

un contre avec deux coureurs du Stade Montois - Damien Blanc et Christophe Darbo et un coureur du VTT Gauriac - Antoine Mahé. Mais ils seront repris et Yohan Poirier (EC Trélassac Couloumieux Chamiers) sort du peloton. Malheureusement il ne rentrera pas sur les échappés car pendant ce temps-là les premiers se disputent le titre de meilleur sprinteur. En effet deux coureurs étaient à égalité et Axel Vogel passe la ligne en premier et empoche les derniers points pour le meilleur sprinteur.

Au dernier tour, les sept hommes sont toujours à 45 secondes et dans la côte (à cinq km de l'arrivée), Yann Toutain (UC Martillac) attaque avec pour seule ambition rejoindre les échappés. Chose faite, il ne lâche rien et s'octroie même le sprint final devant son coéquipier Damien Zanchettin.

Virginie Labbe

CYCLISME FFC 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> CATÉGORIES

# Yann Toutain l'emporte à Aillas

**UC MARTILLAC**  
C'est sa première  
victoire en FFC

**D**imanche, 60 participants ont pris le départ du Prix de la Ville d'Aillas, organisé par le Vélo Club Pays de Langon (VCPL).

Le beau temps était au rendez-vous et, heureusement, car les organisateurs ont tracé un circuit exigeant : 18 tours de 4,5 km (soit 81 km au total) avec un dénivelé de 1 800 m. Mais l'ensemble des coureurs ont dit préférer ce circuit à celui de l'an dernier.

Cette course était ouverte aux 3<sup>es</sup> catégories, aux PC Open et aux Juniors.

Le peloton est resté groupé jusqu'à mi-course.

Au 10<sup>e</sup> tour, un homme sort tout seul : Yann Toutain (UC Martillac). En contre, on retrouve l'expérimenté Alain Ignace (SA Mussidan) et le coureur du club organisateur (le VCPL) Sylvain Tisne. Yann Toutain ne lâche rien augmentant son avance. À cinq tours de l'arrivée, on le retrouve, puis, à deux minutes, Alain Ignace et Sylvain Tisne et, à deux minutes quinze, un groupe de sept hommes avec un autre Langonnais, Nicolas Boudat, un coéquipier à Yann Toutain, Damien Zanchettin, Cyril Fontagne (SA Mussidan), Nicolas Ferrari (UC Arcachon), Clément Monchaux et Sébastien Arbez (CAM Bordeaux) et Valérian Noailles (SA Mégnac). Le peloton, lui, est à plus de quatre minutes.

À trois tours du final, Yann Toutain n'a pas cessé d'accroître son avance et on retrouve les deux hommes à trois minutes de lui. Nicolas Boudat sort du groupe des sept hommes pour tenter de faire la jonction avec le duo. Et après un long périple, il rejoint Alain Ignace



**Yann Toutain a devancé deux Langonnais du VCPL dans les quatre premiers.** PHOTO V.L.

et Sylvain Tisne. Mais ce dernier crève sur la ligne, doit changer de roues et se retrouve esseulé. Ainsi, le plus ancien de la course et le plus jeune de cette épreuve partent pour les deux derniers tours ensemble. Yann Toutain, pendant ce temps-là, double le peloton et accentue son avance (à quatre minutes des deux hommes).

Pour le dernier tour, on retrouve le coureur solitaire, le duo à quatre minutes, Sylvain Tisne à quatre minutes trente et les six hommes à six minutes.

La course est remportée par Yann Toutain (UC Martillac) et le sprint est lancé entre Alain Ignace et Nicolas Boudat qui se montre le plus rapide. Sylvain Tisne (VCPL) conserve sa quatrième place et le groupe des six hommes arrive morcelé.

**Virginie Labbe**

**ILS ONT DIT**

**Yann Toutain**

UC MARTILLAC

« J'ai adoré ce circuit, il est très beau et exigeant comme je les aime. La forme et la motivation étaient là. Je suis aussi coureur en Ufolep où j'ai déjà remporté deux victoires cette année et c'est ma première victoire de la saison en FFC. Je trouve que le niveau en Ufolep est aussi relevé qu'en FFC et je ne gagne pas toujours aussi facilement. Mais avec cette victoire, peut-être que je vais devoir choisir entre ces deux fédérations. En attendant, quel bonheur de remporter cette course. »

**Sylvain Tisne**

VCPL

« Super-circuit, mieux que l'ancien, c'est à souhaiter que le VCPL conserve ce parcours pour les années suivantes. On s'entendait bien avec Alain Ignace dommage qu'une crevaison - et heureusement sur la ligne ce qui m'a permis de changer de roue rapidement - me prive du podium. Je suis quand même content de cette quatrième place. »

**CLASSEMENTS**

**Vainqueur et 1<sup>er</sup> des PC - PC Open** Yann Toutain (UC Martillac).

**1<sup>er</sup> des 3<sup>es</sup> catégories** Alain Ignace (SA Mussidan).

**1<sup>er</sup> Junior** Nicolas Boudat (VCPL)

**Scratch 1.** Yann Toutain (UC Martillac), 2. Nicolas Boudat (VCPL), 3. Alain Ignace (SA Mussidan), 4. Sylvain Tisne (VCPL), 5. Nicolas Ferrari (UC Arcachon), 6. Clément Monchaux (CAM Bordeaux), 7. Damien Zanchettin (UC Martillac), 8. Cyril Fontagne (SA Mussidan), 9. Valérian Noailles (SA Mégnac), 10. Sébastien Arbez (CAM Bordeaux).

# Quatre cadets dans le Top 10 national

**ÉCOLE DE JUDO RÉOLAISE** Léa, Maxime, Hugo et Arthur reviennent satisfaits de Clermont-Ferrand

L'École de Judo Réolaise a posé ses valises, le temps d'un week-end, à Clermont-Ferrand. La capitale française du pneu est en effet devenue la capitale du judo hexagonal en accueillant les Championnats de France cadets 2016.

Forte de cinq qualifiés, l'École de Judo Réolaise avait donc coché ce week-end sur son calendrier, d'autant plus que les chances de médailles pour les jeunes Réolais étaient belles et bien sérieuses.

« 4 sur 5 ont franchi plusieurs tours de compétition, nous rapprochant un peu plus de cette fameuse médaille nationale. Je suis très fier d'eux ! » déclare Stéphane Delpech président du club. Et à la lecture des résultats des jeunes Réolais, on comprend mieux les propos du président réolais.

Ainsi, à l'exception de Sophie Del Puppo éliminée au premier tour, Léa Jolles (9<sup>e</sup>), Arthur Bandenavaze (9<sup>e</sup>), Hugo Simonnet (9<sup>e</sup>) et Maxime Sonilhac (7<sup>e</sup>) réussissent à gravir les échelons de la hiérarchie nationale dans leurs catégories respectives.

« C'est le haut niveau. Aussi voir les jeunes s'inscrire pleinement dans



**Les quatre cadets dans le Top 10 : Léa Jolles, Maxime Sonilhac, Hugo Simonnet et Arthur Bandenavaze.** PHOTO ECOLE DE JUDO RÉOLAISE

ce niveau et relever fièrement le défi est déjà en soit une belle satisfaction. Bien sûr, on vient aux France pour faire un truc, on rêve d'un titre, on espère un podium et tout autre résultat est décevant pour les jeunes. Mais ce qu'il faut regarder c'est la manière. Et franchement j'ai vu d'excellentes choses ce week-end et l'analyse post compétition nous permettra de trouver les axes de travail pour que chacun progresse encore dans la hiérarchie nationale », s'exclame Olivier Renaux.

## De un à cinq

La progression est nettement visible puisque, l'année dernière, un seul Réolais était présent aux championnats contre cinq cette année.

« Oui, nous serons encore présents l'an prochain à ce niveau-là ! La qualité, l'engagement, le travail de nos jeunes, la nouvelle génération qui pousse fort à la porte, nous offrent certaines assurances. À nous de définir les objectifs de chacun, car il apparaît clairement que nous avons plusieurs cadets qui peuvent prétendre à une médaille nationale. Nous sommes un club formateur et l'important demeure la progression que nous offrons à nos jeunes. Certains sont aujourd'hui aux portes d'un podium aux championnats de France, nous devons tout mettre en œuvre pour les y conduire. Un beau challenge pour le club ! » confirme le président.

**Emmanuelle Patachon**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Groupement de gendarmerie départementale de la Gironde  
Compagnie de LANGON  
BTA LANGON

## **SENSIBILISATION DE LA POPULATION** **AUX RISQUES DE CAMBRIOLAGES**

Face à la recrudescence des cambriolages de résidences principales ou secondaires dont tout un chacun est potentiellement victime, vous, avec la connaissance de votre environnement, êtes les meilleurs acteurs de la prévention et du renseignement.

Les précautions et réflexes simples, cités ci-après, peuvent être appliqués au quotidien et ainsi contribuer à la baisse de ce fléau ou permettre aux services d'enquête d'identifier les auteurs de ces vols par effraction.

**Fermez à clé les accès de votre habitation en votre absence et de nuit lorsque vous êtes chez vous.**

**Soyez attentifs aux véhicules et personnes que vous n'avez pas l'habitude de voir dans votre quartier.**

**Soyez attentifs aux véhicules et personnes dont le comportement vous semble étrange. ( Attitude, regards insistants, multiples passages à pied ou en véhicule, personnes qui se présentent à votre domicile, etc...)**

**Relevez les numéros d'immatriculation et les heures de passage des véhicules que vous estimez suspects. Elles pourront être utiles aux services de Gendarmerie.**

**Faites part à vos voisins des mouvements douteux. La vigilance doit être générale et implique une concertation avec votre entourage. Soyez par exemple interpellé par des mouvements anormaux chez un voisin absent.**

**Ne signalez pas vos absences sur les réseaux sociaux. Faites relever votre courrier lors d'une longue absence. Transférez vos appels sur un téléphone portable ou une autre ligne.**

**Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.**

**Photographiez vos objets de valeur. Conservez N° de série, références et factures de vos objets.**

**Signalez à la Gendarmerie tout élément suspect.**



# NUISANCES SONORES

Extraits du nouvel arrêté préfectoral du 22 avril 2016

## ACTIVITES PROFESSIONNELLES

→ **Article 3** : Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmissibles, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures, ainsi que toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par le Maire ou par le Préfet s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent. L'arrêté portant dérogation doit être affiché de façon visible sur les lieux du chantier pendant toute la durée des travaux.

→ **Article 4** : a) Par dérogation aux dispositions de l'article 3, les exploitants agricoles peuvent utiliser uniquement en période de récolte, les machines de récolte, moyens de transport et de réception des récoltes pendant les horaires et jours suivants :

- du lundi au samedi de 05h00 à 23h00,
- les dimanches et jours fériés de 07h00 à 20h00.

Le programme de travail doit être adapté de façon à limiter l'impact sonore à l'égard de la population, notamment en utilisant des matériels conformes à la réglementation, et en réalisant la récolte de nuit (entre 21h et 23h et entre 5h et 7h) sur les parcelles les plus éloignées des zones d'habitation.

b) Par dérogation aux dispositions de l'article 3, les exploitants agricoles devant adapter leurs dates ou horaires de traitement, conformément à l'article L. 253-7-1 du code rural et de la pêche maritime, afin de prendre en compte la proximité d'établissements accueillant des personnes vulnérables, peuvent utiliser des matériels de pulvérisation, tractés ou autotractés, du 1<sup>er</sup> avril au 31 août, pendant les horaires et jours suivants :

- de 05h00 à 22h00, sauf dimanches et jours fériés.

Le programme de travail doit être adapté de façon à limiter l'impact sonore à l'égard de la population pendant les horaires nocturnes.

## COMPORTEMENT AU DOMICILE

→ **Article 5** : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

→ **Article 6** : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

# RÈGLEMENTATION

## Incinération de végétaux :

### Particuliers :

Elle est interdite.

### Forestiers, agriculteurs :

- Autorisée du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin et du 1<sup>er</sup> octobre au 14 mars avec déclaration municipale et information du CODIS pour allumage.
- **Interdiction du 15 mars au 30 avril et du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre**, mais dérogation possible par autorisation préfectorale.

Toute incinération est interdite si le vent souffle à plus de 5m/s (18 km/h) ou pour les journées classées à risque "sévère", "très sévère" ou "exceptionnel".

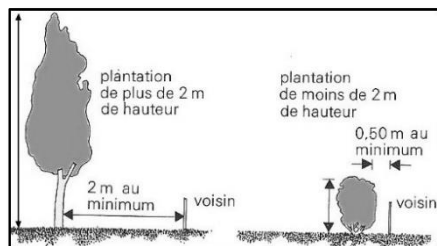
## Horaires des travaux extérieurs bruyants (tonte de gazon, coupe de haies...) :

En semaine :	<b>8h30 à 12h30 et 14h30 à 19h30</b>
Samedi :	<b>9h à 12h et 15h à 19h</b>
Dimanche et jours fériés :	<b>10h à 12h</b>

## Plantation et entretien d'arbres et de haies :

En l'absence de réglementation locale, le code civil s'applique et notamment les articles 671, 672 et 673 du code civil : les arbres et arbustes s'ils ont une hauteur supérieure à 2 m doivent être plantés à une distance minimale de 2 m de la limite de propriété, si la hauteur est inférieure à 2m on retient une distance minimale de 0,50m. La distance de plantation se calcule de la limite séparative au centre de l'arbre. La hauteur se mesure du sol à la pointe de la plante.

Planter une haie vous oblige également à l'entretenir :



**Le propriétaire d'une haie est tenu d'élaguer les branches qui dépasseraient la limite de propriété** (le voisin n'y est pas autorisé).

**Votre voisin peut couper lui-même les racines qui dépasseraient la limite de propriété.**

**Votre voisin ne peut pas cueillir de fruits sur votre arbre, cependant les fruits tombés sur sa propriété lui appartiennent.**

**Attention, si l'arbre de votre voisin dépasse depuis plus de trente ans la hauteur maximale, vous ne pourrez pas demander son abattage.** Cependant si l'arbre en question meurt, toute replantation devra se faire aux distances légales.

## Dés herbants : Il est interdit de désherber les fossés et bords de routes.

Afin de préserver la qualité des eaux, l'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 stipule qu'il est interdit d'utiliser tout produit phytosanitaire (désherbant, fongicide, insecticide) à proximité des milieux aquatiques :

- à moins de 5 mètres minimum des cours d'eau et plans d'eau figurant sur les cartes IGN;
- dans les fossés (**même à sec**), cours d'eau, collecteurs d'eaux pluviales, points d'eau, puits, forages;
- sur les avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.

Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés : particuliers, agriculteurs, collectivités et entrepreneurs.

**DONC, EN CLAIR, IL EST INTERDIT DE DÉSHERBER ET DE TRAITER  
AVEC QUELQUE PRODUIT QUE CE SOIT LES FOSSÉS ET BORDS DE ROUTES,  
Y COMPRIS DEVANT CHEZ SOI !**



*D'étranges petites constructions à Saint Loubert : des ruches, près du tournesol, et, beaucoup plus rares, des pièges à balanin, l'insecte qui parasite les noisettes.*



*Commémorations du 19 mars 1962... et du 8 mai 1945 (sans les colombes de la paix, à cause du confinement des oiseaux domestiques).*



*5 juin 2016 : le vide-grenier du Comité des Fêtes*



*12 décembre 2015 : Noël du Comité des Fêtes*

*13 mai 2016 : Concert Chante Ecole aux Carmes à Langon, auquel participaient deux classes de l'école de Castets.*

*23 avril 2016 : Repas de la chasse, préparé par une joyeuse et solide équipe.*



*19 mars : soirée du Comité des Fêtes, repas-concert avec l'excellent groupe "Les Oldboys".*

# Dimanche 31 janvier 2016 : Voeux de la municipalité suivis du repas des aînés



**SAINT-LOUBERT**

SUD OUEST Mercredi 3 Février 2016

## Le chantier de la mise en accessibilité



Isabelle Dexpert avec le maire et son conseil municipal. PHOTO J.-P.F.

Dimanche dernier, pour la première fois, Pierre Diener et son Conseil municipal ont procédé à la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux en présence d'Isabelle Dexpert, vice-présidente du Conseil départemental. À cette occasion, la municipalité a organisé un repas avec les personnels et les aînés de la commune et des résidents de Saint-Loubert.

Après avoir évoqué les tragédies de 2015, le maire a rappelé les principes fondateurs de la République mentionnant la laïcité et la neutralité de l'État.

En 2015, la municipalité a fait mettre en conformité les bâtiments communaux et fait baisser la vitesse dans les zones habitées. Le mobilier de la salle des fêtes a été changé.

### Mise en accessibilité

En 2016, un parking sera réalisé à la salle des fêtes, des routes seront refaites et les deux tableaux de l'église restaurés. Le Conseil départemental attribuera 14 000 euros pour un engagement total de dépenses de 35 000 euros.

La municipalité devra réaliser la mise en accessibilité des bâtiments publics (2 500 euros pour la mairie et 125 000 euros pour l'église). Le maire a demandé l'aide financière mais également administrative du Conseil départemental. À cette occasion, il a remercié Isabelle Dexpert et le Conseil départemental pour « Leur aide constante et leur engagement en faveur du développement de la ruralité ».

Pierre Diener a assuré les associations pour leurs actions de soutien du Conseil municipal, souhaitant que davantage de citoyens s'engagent. Les trois employés communaux se sont vu remettre un cadeau pour leur travail.

Isabelle Dexpert a bien précisé que le Conseil départemental soutiendra toujours les plus petites communes, notamment dans les domaines administratif et réglementaire. Elle a informé que Fonds d'aide et d'équipement aux Communes est reconduit. Elle a souligné le dynamisme de la municipalité et l'importance de la vie associative.

**Jean-Paul Fermot**

*L'excellent groupe "Au Temps d'Eux" a su mettre l'ambiance tout au long du repas des aînés, avec un dynamisme... renversant !!!*